GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 159
Expertise, information géographique et météorologie

PROGRAMME 159

Expertise, information géographique et météorologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Brice HUET
Commissaire général au développement durable
Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

L'action 10 porte les moyens consacrés au **Commissariat général au développement durable** (CGDD) pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques de la transition écologique au travers d'actions en direction des acteurs sociaux-économiques et de la recherche, de productions statistiques, d'études et d'évaluations. Le Commissaire général est administrateur des données du ministère.

En sa qualité de service statistique ministériel, le CGDD produit l'information statistique sur le champ du pôle ministériel. En 2024, plusieurs opérations statistiques ont été réalisées telles qu'une enquête spécifique sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements.

Concernant la promotion de la transition écologique en direction des acteurs-socio économiques, le CGDD, par le développement de l'affichage environnemental, contribue à la bonne information des consommateurs sur les impacts environnementaux des produits ou services. En 2024, les travaux méthodologiques ont porté sur les produits alimentaires et les vêtements.

Des financements ont été consacrés à des actions destinées à l'accompagnement des acteurs publics et privés dans leurs démarches de développement durables et leurs stratégies pour la transition écologique. Parmi les actions déployées, le dispositif Service public écoresponsable (SPE) s'est poursuivi ainsi que la stratégie décarbonation à horizon 2050.

Enfin, le soutien au développement de la recherche et de l'innovation en lien avec la planification écologique a fortement mobilisé le CGDD pour l'animation de démarches à l'interface entre recherche et politiques publiques, la promotion de l'écosystème de start-up « GreenTech » et sous l'angle du numérique et de la donnée. Il a aussi accompagné le développement d'offres de formations sur les enjeux de transition écologique. Il prend en charge pour le pôle ministériel l'animation de la politique relative aux normes.

L'action 11 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) du **Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** (Cerema).

Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale, de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

L'établissement fait bénéficier de son expertise et de ses recherches dans les différents domaines techniques l'État, les collectivités territoriales et les acteurs publics et privés des territoires. Il les accompagne dans leurs projets, leurs diagnostics territoriaux, l'évaluation de leurs politiques publiques et les aide dans leurs prises de décision.

Le Cerema est organisé autour de 6 domaines d'activités : penser l'aménagement de demain, aller vers des bâtiments performants, encourager les nouveaux modes de mobilités durables et sûrs, assurer la pérennité et la sécurité des infrastructures de transport, redonner sa place à la nature et anticiper les risques naturels, protéger le littoral et adapter les infrastructures maritimes et fluviales.

Les missions de l'établissement sont :

- d'apporter à l'État et aux collectivités territoriales l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales du développement durable et de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des projets notamment complexes, innovants ou nécessitant une approche pluridisciplinaire de développement des territoires ;

- de conduire des activités de recherche et d'innovation en favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- de capitaliser et diffuser des connaissances scientifiques et techniques et des savoir-faire aux échelons territorial, national, européen et international ;
- et d'assurer des interventions opérationnelles dans ses domaines d'activités, en particulier dans l'urgence et après les crises. L'établissement intègre, depuis le 1er janvier 2021, le centre national des ponts de secours (CNPS).

L'action 12 porte la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et les crédits de la mission d'information intégrée au service de la recherche et de l'innovation du CGDD.

La politique nationale de l'information géographique vise à répondre aux besoins prioritaires des politiques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre juridique européen et dans la stratégie gouvernementale de mise à disposition de données publiques de manière ouverte et gratuite (dite « open data »).

La stratégie de l'établissement s'inscrit dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2020-2024, lequel fixe ses grands objectifs. Dans le cadre de la cartographie des grands changements du territoire, l'IGN a engagé l'élaboration de nouveaux référentiels de données nationaux, tels que celui relatif à une description de l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) de nouvelle génération ou encore une couverture en données Lidar à haute densité (HD) qui sont passées en régime de production de masse pour atteindre respectivement 60 % et 80 % de couverture du territoire fin 2024.

L'IGN a aussi collaboré aux travaux préparatoires menés par le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) au titre du programme France Nation Verte.

Le déploiement de la Géoplateforme s'est poursuivi avec le basculement complet des services de l'ancien Géoportail vers la Géoplateforme, la mise en place d'une version bêta du site cartes.gouv.fr et la mise à disposition des fonctionnalités d'alimentation de la Géoplateforme. Cette infrastructure, ouverte et mutualisée, permet l'hébergement et le partage de données géolocalisées et offre la possibilité de mobiliser des données riches, de créer des espaces de partage, ainsi que de développer des services de croisement et d'analyse.

L'IGN a soutenu, via la Fabrique des géocommuns, le développement agile de trois produits portés par des intrapreneurs (vues immersives libres - Panoramax, Base Adresse Nationale - BAN, Identifiant unique des bâtiments - Bât-ID).

L'action 13 concerne le financement des missions en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif **Météo-France**.

L'année 2024 a constitué la troisième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

En 2024, les principales réalisations de l'établissement ont été les suivantes :

- En ce qui concerne l'amélioration des capacités de prévision des phénomènes dangereux, une nouvelle chaîne de prévision numérique a été déployée le 15 octobre 2024, avec l'intégration d'un nouveau système d'assimilation de données pour le modèle AROME, couplé à l'assimilation de nouvelles observations dont le nombre a été multiplié par un facteur 3. Le système d'assimilation ARPEGE a également évolué pour une meilleure intégration des observations.
- Concernant les moyens de calcul intensif, l'année 2024 a été marquée par le lancement du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés pour une installation des futurs supercalculateurs à partir de mi-2026 et l'arrêt des supercalculateurs actuels mi-2027. L'appel à candidatures avait été publié le 18 octobre 2024. Le premier tour du dialogue compétitif a été lancé le 30 décembre 2024.
- En matière de services climatiques, un nouveau service en accès libre pour les acteurs agricole, Climadiag Agriculture, a été lancé en 2024. Ce dernier permet de calculer localement des indicateurs agro-climatiques construits selon la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) afin d'évaluer les enjeux de vulnérabilité à venir. L'année a également été consacrée à l'intégration de la TRACC dans les principaux services climatiques de Météo-France.

- Depuis le 1er janvier 2024, les données publiques de l'établissement sont accessibles sans aucun frais et sont gratuitement réutilisables. Le portail « meteo.data.gouv.fr » d'accès aux données publiques de l'établissement, ouvert fin 2023 est le résultat d'une collaboration avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), s'est enrichi progressivement au cours de l'année 2024.
- L'extension du réseau de bouées ancrées en Méditerranée s'est poursuivie. Trois nouvelles bouées ancrées ont été installées en Méditerranée. Elles permettront d'améliorer le suivi des situations intenses.
- L'année 2024 a également été marquée par la poursuite d'une activité très intense dans le domaine de l'usage de l'intelligence artificielle pour la prévision météorologique et concernant l'ensemble des activités de recherche et de services dans les domaines de la météorologie et du climat. Météo-France a développé un premier émulateur de prévision régionale basée sur l'apprentissage de données produites par le système d'AROME.
- Un nouveau plan d'actions en matière d'égalité professionnelle a été élaboré pour la période 2024-2026, à l'appui du bilan du plan d'actions 2021-2023.
- Enfin, Météo-France a élaboré et adopté une première stratégie relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour la période 2024-2026 afin de structurer, renforcer et compléter les actions déjà engagées par l'établissement en matière de RSE.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR 1.1 : Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

INDICATEUR 1.2 : Financement de l'établissement par des ressources propres

OBJECTIF 2 : IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR 2.1 : Appétence pour les données de l'IGN

OBJECTIF 3 : Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR 3.1 : Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

OBJECTIF 4 : Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR 4.1 : Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de publications scientifiques à comités de lecture par nombre de publiants du Cérema (modifié)	Nb	1.63	1,7	1,2	1,3	cible atteinte	1,26
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1.27	1,38	1	1,33	cible atteinte	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	Entre 1,8 et 2.0	1,89	1,8	2,14	cible atteinte	2

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : publications Cerema recensées sur la plateforme d'archives ouvertes HAL (https : //hal.archives-ouvertes.fr/)

Dénominateur : extraction du système d'information des ressources humaines permettant le recensement des chargés de recherche, directeurs de recherche, agents évalués par le comité d'évaluation scientifique des agents de catégorie A exerçant une activité de recherche (CESAAR)

Sous-indicateur 1.1.2

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évoluent de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).

Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Pour le Cerema

Numérateur : nombre de publications à comité de lecture référencées sur la plateforme d'archives ouvertes HAL (https : //hal.archives-ouvertes.fr/) ; Dénominateur : nombre de chercheurs ou équivalents publiant au Cerema, au 31 décembre de l'année considérée (référentiel du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - HCERES)

Sous-indicateur 1.1.2

Pour l'IGN

Indicateur N= Nombre de publications N-1/ Nombre de chercheurs N-1.

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-2 (en raison de la procédure de repérage de l'OST). Le nombre de publications et donc l'indicateur évolue de manière rétroactive pour toutes les années repérées.

Sous-indicateur 1.1.3

Pour Météo-France

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type, signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1 - Pour le Cerema :

L'activité de recherche et innovation du Cerema suit une dynamique positive de même que les résultats en matière de diffusion de données et de connaissances. Néanmoins, en 2024, 7 des 12 équipes de recherche ont été mobilisées par l'évaluation Hcéres, période moins propice à l'écriture et à la publication. Un retour au rythme des années précédentes est prévu en 2025.

2 - Pour l'IGN :

La réalisation 2024 s'établit à 1,33 publications par chercheur, soit un nombre supérieur de +0,33 publication par rapport à la cible fixée au PAP 2024. Cela illustre le fait que les unités ou laboratoires de recherche de l'établissement maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Par ailleurs, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche ou à de la valorisation.

3- Pour Météo-France :

La production scientifique de la recherche à Météo-France est supérieure à la cible fixée en 2024 (tout en étant également supérieure à l'année dernière), après cependant une tendance à la décroissance observée depuis les confinements du COVID en 2020. Le taux cible pour 2025, de 2.00, constitue un chiffre relativement élevé que les projets démarrés dernièrement devraient toutefois permettre de réaliser.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	18.8	21,3	26,5	26,5	cible atteinte	24,5
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	39,4	31,47	32,9	40,4	cible atteinte	32,7
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	10.7	10.8	9,5	10,33	cible atteinte	10

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources propres de l'établissement ;
- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

A noter : le calcul est effectué hors plan de relance.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement et inclut l'ensemble des recettes y compris la subvention pour charge de service public (SCSP).

Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1 - Pour le Cerema :

La part de financement de l'établissement par des ressources propres est en constante augmentation passant de 18,8 % en 2022 à 26,5 % en 2024. Cette réalisation est due à l'évolution de l'activité de l'établissement, notamment grâce à la quasi-régie et la mise en œuvre d'adhésions auprès des collectivités partenaires.

2 - Pour l'IGN :

- Le pourcentage des ressources propres dans le budget de l'IGN s'établit à 40,4 %. Le résultat 2024 est supérieur à la cible fixée au PAP 2024.
- Dans le détail, la comparaison entre la cible 2024 et l'exécution 2024 fait apparaître :
- au numérateur : la hausse des recettes est liée à celle des grands projets et appui aux politiques publiques (+18,5 M€) partiellement compensé par la baisse des marchés défense espace (-2,1 M€).
- au dénominateur : la stabilité des recettes avec en particulier la compensation de la baisse des dotations d'investissement du projet LIDAR HD (-14,1 M€) par la hausse des grands projets et appui aux politiques publiques (+18,5 M€).

3- Pour Météo-France :

L'indicateur 1.2.3 met en perspective les ressources propres (recettes commerciales et autres recettes) au numérateur par rapport à l'ensemble des recettes de l'établissement (y compris la subvention pour charge de service public) au dénominateur. La cible a été fixée à 9,5 % au PAP 2024. En exécution 2024, l'indicateur est évalué à 10,33 %, en hausse par rapport à la cible.

Cette hausse s'explique par un niveau significativement moindre, en 2024, des recettes globales encaissées (415,4 M€) par rapport à leur programmation au budget rectificatif du 28 juin 2024 (423 M€), soit un taux d'exécution de 98,2 %, alors que les ressources propres ne diminuent que de 0,25 M€ par rapport à 2023 (42,95 M€ vs 43,2 M€). Cet écart de 7,6 M€ sur les recettes totales s'explique par une importante baisse de la recette relative à la contribution à l'organisme EUMETSAT (6 M€) versée à Météo-France par la direction générale des entreprises (du ministère de l'économie et des finances).

OBJECTIF

2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

INDICATEUR

2.1 – Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Adhésion des partenaires à la Géoplateforme	Nb	Non déterminé	23	40	34	amélioration	55

Commentaires techniques

Source des données :

Avant 2023 - Géoportail : Outils statistiques liés à la plateforme géo-infrastructure (PGI) comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

A partir de 2023 – Géoplateforme : réalisé par le coordinateur en charge de la mobilisation des partenaires et du réseau des chargés de relation IGN au sein de l'équipe Géoplateforme, qui assure le suivi des partenaires engagés en appui sur les chargés de relation IGN

Mode de calcul :

Avant 2023 - Géoportail : Cet indicateur est annuel et exprimé en téraoctet (To). Il comprend :

- le volume de données consommées par la consultation du site internet www.geoportail.gouv.fr
- le volume de données consommées via les services web appelés depuis des sites internet tiers, depuis des systèmes d'information géographique (SIG) ou encore via des scripts ou des API (Application Programming Interface) ;
- le volume de données consommées via le téléchargement de jeux de données prédéfinis (dits « pré-paquets »). Cet indicateur prend régulièrement en compte de nouveaux vecteurs de diffusion et de nouveaux contenus diffusés.

A partir de 2023 – Géoplateforme : Nous considérons comme partenaire ayant adhéré au programme Géoplateforme, tout acteur remplissant l'une des conditions ci-dessous :

- avoir engagé un projet ou une expérimentation suivi/accompagné par le programme
- utiliser une des nouvelles capacités déployées dans le cadre du programme (hors géoservices Géoportail existants auparavant)
- contribuer à la construction de la démarche et la mise en place de la gouvernance (participation avec l'IGN à la préparation des ateliers associés à la démarche notamment)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis le début d'année 2024, la Géoplateforme propose de premières fonctionnalités : un espace de stockage, des API de diffusion de données correspondant aux besoins des usagers ou encore un catalogue des ressources. Ce périmètre fonctionnel initial a permis de quitter l'ancienne infrastructure et de premières communautés de données sont en train d'être mises en place par des acteurs publics, afin d'héberger et diffuser leurs référentiels de données. L'interface cartes.gouv.fr, en ligne depuis l'été 2024 complète cette proposition en offrant un accès simple à ces fonctionnalités.

L'indicateur de suivi exposé dans ce document permet de suivre les usages prioritaires qui se développent en appui sur la Géoplateforme et Cartes.gouv.fr (producteurs de données, concepteurs de services, acteurs contribuant à l'évolution de l'offre). Ainsi, l'offre de la Géoplateforme et du site cartes.gouv.fr est maintenant partagée avec de nombreux partenaires intéressés. La trajectoire 2025 prévoit la mise en place effective d'une gouvernance ouverte adaptée aux attentes, ainsi qu'un fort soutien au déploiement des outils. Les premiers usages constatés ont permis d'éprouver le fonctionnement de l'infrastructure (plus de 700 To de données stockées, 10 à 15 To de données consommées quotidiennement et plus de 100 espaces de données partenaires déjà créés).

L'enjeu est maintenant de démultiplier les usages et de rendre concrètes les promesses offertes par la Géoplateforme. La cible d'atterrissage 2025 est ainsi posée dans cette dynamique.

OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Vigilance météorologique : Pourcentage d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 6 heures	%	90	73	≥ 60	71,3	cible atteinte	≥ 60
Fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine Arome (PEAROME)	%	75,5	83,6	78,5	85	cible atteinte	78,5

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 3.1.1 : Les résultats ont été validés par le comité interministériel de suivi de la vigilance (réunion du 19 janvier 2021).

Sous-indicateur 3.1.2 : Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs calculés selon une procédure définie et publiée au niveau international.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 3.1.1 :

La procédure de la vigilance météorologique a été mise en place fin 2001 pour donner aux services de l'État et au grand public une information sur les phénomènes météorologiques dangereux. La partie la plus visible de cette procédure est la carte de vigilance qui, à l'aide de quatre couleurs – vert, jaune, orange et rouge –, indique par département le niveau de vigilance. Depuis novembre 2022, la durée sur laquelle porte la vigilance a été étendue pour couvrir la totalité de la journée du lendemain, contre 24 heures glissantes auparavant.

La capacité d'anticipation d'un événement dangereux est le principal critère de performance de cet indicateur. Il répond à la mission de sécurité des personnes et des biens, confiée à Météo-France. Une anticipation de 3 heures est un délai minimum considéré par la sécurité civile pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace ; une anticipation de 6 heures permet la projection des moyens nationaux sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale

de la sécurité civile et de la gestion des crises, et les services en charge des transports et de la transition écologique.

L'indicateur porte sur les seuls phénomènes météorologiques suivants : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas » et

« vagues submersion ». L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à six heures.

Les épisodes de canicule, grand froid et avalanches sont évalués de façon distincte dans le cadre du Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 3.1.2 :

L'indicateur repose sur la comparaison des fréquences prévues ou observées d'un dépassement de seuil pour les paramètres météorologiques « précipitations » et « rafales ».

Pour une échéance de prévision donnée et un seuil pour un paramètre météorologique donné, on examine l'occurrence ou la non-occurrence de l'événement météorologique (i.e. dépassement du seuil) observée dans des pavés de 50 km x 50 km. On en déduit la fréquence observée du phénomène ; on fait le même calcul de fréquence de l'événement météorologique telle que prévue par la prévision d'ensemble AROME. L'écart entre les deux est mesuré à travers un score moyenné sur l'ensemble des points d'observation et sur les douze derniers mois.

Ce calcul de score relatif est réalisé pour les paramètres et seuils suivants :

• Cumuls de précipitations en 6 heures ≥ 0,5 mm, 2 mm et 5 mm, pour les échéances de prévision de 6h à 48h. Le score est moyenné sur les 3 seuils et sur les échéances.

• Rafales maximales ≥ 40 km/h pour les mêmes échéances de prévision que les cumuls de précipitations. Le score est moyenné sur les échéances.

L'indicateur final est obtenu par la moyenne des scores de chacun des deux paramètres.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 3.1.1.

Il est tout d'abord rappelé que, depuis 2023, l'indicateur est calculé en prenant en compte les événements détectés avec une anticipation supérieure à 6h (alors que le délai d'anticipation auparavant retenu était de 3h).

En 2024, 69 épisodes de Vigilance orange ou rouge ont été dénombrés avec un nombre record d'épisodes de vigilance orange ou rouge pour « pluie - inondation », avec 23 épisodes en 2024 contre 15 en moyenne sur la période 2012-2023. Deux épisodes de « pluie-inondation » ont atteint le niveau de vigilance rouge (hors crues seules). On notera également un nombre important d'épisodes de vigilance orange « orages » (18 au total en 2024), légèrement supérieur à la moyenne constatée sur 2012-2023. L'ensemble des épisodes de Vigilance météorologique représente un total de 132 journées distinctes avec au moins un département en Vigilance orange ou rouge, proche du maximum de 144 journées atteints en 2018.

Le bilan au sens de l'indicateur de suivi qualité de la vigilance est très satisfaisant, avec 72 % des vigilances signalées avec plus de 6 h d'anticipation. Cela signifie que plus des deux tiers des épisodes de Vigilance ont été activés plus de 6 heures avant la survenue du phénomène dangereux et de ses impacts. Ces bons résultats n'ont pas été obtenus au détriment d'une dégradation du taux de fausse alarme.

Le taux de non-détection de la Vigilance demeure très faible, proche de 1 %. Pour ces non-détections constatées, il s'agit de départements en marge de la zone mise en vigilance orange.

Sous-indicateur 3.1.2.

Le taux de fiabilité de la prévision numérique de la prévision d'ensemble du modèle à maille fine AROME est bien au-dessus de la cible, soit 85 % à comparer à la cible fixée au PAP 2024 de 78,5 %.

L'amélioration de l'indicateur par rapport aux valeurs de 2023 (83,6 %) est à relier au déploiement à la mi-octobre d'une nouvelle version de la prévision d'ensemble AROME. A cette occasion, le nombre de scénarios de prévision produits à chacune des 4 réalisations par jour de la prévision d'ensemble AROME, est passé de 17 à 25 ; c'est ainsi 100 scénarios de prévision par jour qui sont mis à disposition des prévisionnistes contre 68 auparavant. Une évolution importante de la façon dont les observations sont intégrées dans le modèle a aussi été réalisée. Ces deux évolutions, qui conduisent globalement à meilleure estimation des incertitudes de la prévision et à la réduction de celles-ci, constituent un apport notamment pour la prévision des phénomènes pris en compte dans le cadre du dispositif de Vigilance.

OBJECTIF

4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

INDICATEUR

4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	5 535 278	6 584 055	5 584 950	7 678 693	cible atteinte	8 200 000

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Mode de calcul :
Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

Source des données :
Collecte des données par la SDSED sur les sites d'information du CGDD :
Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Rapport sur l'état de l'environnement (REE) : ree.developpement-durable.gouv.fr
Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : www.agenda-2030.fr/
Système d'information du développement durable et de l'environnement : www.side.developpement-durable.gouv.fr/

ANALYSE DES RÉSULTATS

Globalement une hausse substantielle de +17 % est constatée par rapport à la réalisation 2023. Le résultat 2024 dépasse largement la cible fixée au PAP 2024 de +37 % sur la consultation des pages de l'ensemble des sites du CGDD, en raison de :

- la valorisation accrue des publications diffusées sur le site statistiques.developpementdurable.gouv.fr en lien avec la création du compte CGDD,
- l'intérêt des internautes dans la mise à disposition de jeux de données en format ouvert,
- des actions de référencement sur le site notreenvironnement.gouv.fr

Enfin, les sujets traités par les sites sont de plus en plus plébiscités par les internautes.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2024* Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	*12 891 620* 10 600 811	 845 372	*6 066 646* 6 557 625	***18 958 266*** **18 003 808**	*18 998 266*
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	*197 038 548* 193 238 605			***197 038 548*** **193 238 605**	*197 038 548*
12 – Information géographique et cartographique	*92 292 685* 90 730 060			***92 292 685*** **90 730 060**	*92 292 685*
13 – Météorologie	*207 259 390* 202 741 398			***207 259 390*** **202 741 398**	*207 259 390*
Total des AE prévues en LFI	***509 482 243***	***0***	***6 066 646***	***515 548 889***	***515 588 889***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+19 813 (hors titre 2)		+19 813	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 743 779 (hors titre 2)		-10 743 779	
Total des AE ouvertes		504 824 923 (hors titre 2)		504 824 923	
Total des AE consommées	**497 310 874**	**845 372**	**6 557 625**	**504 713 871**	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2024* Consommation 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	*12 891 620* 10 380 054	 3 443	*6 066 646* 6 533 052	***18 958 266*** **16 916 549**	*18 998 266*
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	*197 038 548* 193 238 605			***197 038 548*** **193 238 605**	*197 038 548*
12 – Information géographique et cartographique	*92 292 685* 90 730 060			***92 292 685*** **90 730 060**	*92 292 685*
13 – Météorologie	*207 259 390* 202 741 398			***207 259 390*** **202 741 398**	*207 259 390*
Total des CP prévus en LFI	***509 482 243***	***0***	***6 066 646***	***515 548 889***	***515 588 889***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+19 813 (hors titre 2)		+19 813	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 030 779 (hors titre 2)		-10 030 779	
Total des CP ouverts		505 537 923 (hors titre 2)		505 537 923	
Total des CP consommés	**497 090 117**	**3 443**	**6 533 052**	**503 626 612**	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2023* Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	*12 038 162* 10 805 940	313 347	*5 665 018* 6 321 988	*17 703 180*	***17 772 607*** **17 441 276**
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	*194 065 764* 190 814 191			*194 065 764*	***194 065 764*** **190 814 191**
12 – Information géographique et cartographique	*88 914 556* 93 773 670		-15 000	*88 914 556*	***88 914 556*** **93 758 670**
13 – Météorologie	*199 071 220* 195 579 376			*199 071 220*	***199 071 220*** **195 579 376**
Total des AE prévues en LFI	***494 089 702***	***0***	***5 665 018***	***499 754 720***	***499 824 147***
Total des AE consommées	**490 973 177**	**313 347**	**6 306 988**		**497 593 513**

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2023* Consommation 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	*12 038 162* 9 917 442	389 762	*5 665 018* 6 676 973	*17 703 180*	***17 772 607*** **16 984 176**
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	*194 065 764* 190 814 191			*194 065 764*	***194 065 764*** **190 814 191**
12 – Information géographique et cartographique	*88 914 556* 93 799 666			*88 914 556*	***88 914 556*** **93 799 666**
13 – Météorologie	*199 071 220* 195 579 376			*199 071 220*	***199 071 220*** **195 579 376**
Total des CP prévus en LFI	***494 089 702***	***0***	***5 665 018***	***499 754 720***	***499 824 147***
Total des CP consommés	**490 110 675**	**389 762**	**6 676 973**		**497 177 409**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	490 973 177	509 482 243	497 310 874	490 110 675	509 482 243	497 090 117
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 791 940	12 741 620	10 586 462	9 918 638	12 741 620	10 362 504
Subventions pour charges de service public	480 181 237	496 740 623	486 724 413	480 192 037	496 740 623	486 727 613

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	313 347	0	845 372	389 762	0	3 443
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 181	0	422 653	46 609	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	284 167	0	422 719	343 153	0	3 443
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 306 988	6 066 646	6 557 625	6 676 973	6 066 646	6 533 052
Transferts aux ménages	0	0	4 919	0	0	4 919
Transferts aux entreprises	540 258	0	547 455	678 091	0	500 455
Transferts aux collectivités territoriales	135 979	0	59 674	122 812	0	74 588
Transferts aux autres collectivités	5 630 751	6 066 646	5 945 577	5 876 070	6 066 646	5 953 090
Total hors FdC et AdP		**515 548 889**			**515 548 889**	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-10 723 966			-10 010 966	
Total*	**497 593 513**	**504 824 923**	**504 713 871**	**497 177 409**	**505 537 923**	**503 626 612**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	317 892	40 000	19 813	317 892	40 000	19 813
Total	**317 892**	**40 000**	**19 813**	**317 892**	**40 000**	**19 813**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2024		19 813		19 813				
Total		**19 813**		**19 813**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2024		294 962		294 962				
Total		**294 962**		**294 962**				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/03/2024				713 000				
Total				**713 000**				

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						11 227 596		11 227 596
Total						**11 227 596**		**11 227 596**

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						84 471		84 471
28/11/2024		3 797		3 797				
Total		**3 797**		**3 797**		**84 471**		**84 471**

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		189 728		189 728				
22/11/2024		79 801		79 801				
Total		**269 529**		**269 529**				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		**588 101**		**1 301 101**		**11 312 067**		**11 312 067**

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		*18 958 266* 18 003 808	*18 998 266* 18 003 808		*18 958 266* 16 916 549	*18 998 266* 16 916 549
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		*197 038 548* 193 238 605	*197 038 548* 193 238 605		*197 038 548* 193 238 605	*197 038 548* 193 238 605
12 – Information géographique et cartographique		*92 292 685* 90 730 060	*92 292 685* 90 730 060		*92 292 685* 90 730 060	*92 292 685* 90 730 060
13 – Météorologie		*207 259 390* 202 741 398	*207 259 390* 202 741 398		*207 259 390* 202 741 398	*207 259 390* 202 741 398
Total des crédits prévus en LFI *	***0***	***515 548 889***	*515 548 889*	***0***	***515 548 889***	*515 548 889*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-10 723 966	-10 723 966		-10 010 966	-10 010 966
Total des crédits ouverts	0	504 824 923	504 824 923	0	505 537 923	505 537 923
Total des crédits consommés	**0**	**504 713 871**	**504 713 871**	**0**	**503 626 612**	**503 626 612**
Crédits ouverts - crédits consommés		+111 052	+111 052		+1 911 312	+1 911 312

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

Le programme affiche un excellent taux d'exécution de ses crédits. Il est de 504 713 871 € en AE et de 503 626 612 € en CP soit 99,9 % en AE et 99,6 % en CP des crédits ouverts.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	516 429 593	516 429 593	0	516 429 593	516 429 593
Amendements	0	-880 704	-880 704	0	-880 704	-880 704
LFI	**0**	**515 548 889**	**515 548 889**	**0**	**515 548 889**	**515 548 889**

En application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la décentralisation, la déconcentration, la différenciation et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, des sections du réseau routier national ont été transférées à quatorze départements et deux métropoles le 1er janvier 2024. Jusque-là ces missions étaient réalisées par le Cerema. Par conséquent l'amendement gouvernemental II-4121 a réduit les crédits du programme 159 à hauteur de 880 704 €.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements réglementaires et législatifs intervenus en 2024 se sont élevés à -9 600 723 € en AE et -8 887 723 € en CP et sont détaillés comme suit :

Décret d'annulation : -11 227 596 € en AE=CP.

Le décret du 21 février 2024 portant annulation de crédits annula 11 227 596 € en AE=CP sur le programme.

Reports de crédits : +294 962 € en AE et +1 007 962 € en CP.

Des reports de crédits généraux ont été effectués pour un montant de 713 000 € en CP par arrêté de reports de crédits généraux du 14 mars 2024.

Des reports de crédits de fonds de concours pour 294 962 € en AE=CP par arrêté du 1er février 2024 portant reports de crédits de fonds de concours. Dans le détail :

- FDC n° 1 - 1 - 00993 « Participations de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à des actions relatives au projet ERA-NET » pour un montant de 22 299 € en AE et CP ;
- FDC n° 1-2-00525 « Études, investissements et animation en matière de développement durable » pour un montant de 272 663 € en AE et CP

Transferts et virements de crédits : +188 855 € en AE et +188 855 € en CP.

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 90 000 € en AE et CP à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « économie », destiné au financement d'une partie de la gratuité d'accès aux normes rendues d'application obligatoire sur le site de l'Association française de normalisation (AFNOR) ;

Le décret du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits du 29 novembre 2024 pour :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 797 € en AE et CP depuis le programme 231 « Vie étudiante » destiné au financement de la réforme des bourses sur critères sociaux intervenue en septembre 2023 (période de septembre à décembre 2024 sur la base des effectifs constatés à la rentrées 2024).

Le décret de virement du 26 juin 2024 portant virement de crédits pour :

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 272 € en AE et CP à destination du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « cohésion des territoires », destiné au financement à l'enquête sur les travaux de rénovation énergétiques dans les logements (TRELO) pour le Centre scientifique technique du bâtiment (CSTB) ;
- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 200 000 € en AE et CP en provenance du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » destiné au financement du *Green Data for Health*.

Le décret du 22 novembre 2024 portant virement de crédits pour :

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 179 801 € en AE et CP en provenance du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » destiné au financement de l'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité des bâtiments et travaux publics ;

- un virement de crédits vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie » dans le cadre du financement de la Fondation de la Nature et l'Homme, pour un montant de -130 000 € AE=CP ;

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP en provenance du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « écologie, développement et mobilité durables » destiné au financement d'une enquête chronotachygraphe pour l'année 2024.

Autres mouvements

Un arrêté de fonds de concours du 26 septembre 2024 ouvrit des crédits de fonds de concours (FDC) pour un montant +19 813 € en AE et CP ;

Un dégel de la réserve de précaution intervint en fin de gestion et permit le versement d'une subvention pour charges de service public complémentaire à l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) pour un montant de 1 123 243 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	9 500 645	9 500 645	0	9 500 645	9 500 645
Surgels	0	2 850 194	2 850 194	0	2 850 194	2 850 194
Dégels	0	-11 227 596	-11 227 596	0	-11 227 596	-11 227 596
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**0**	**1 123 243**	**1 123 243**	**0**	**1 123 243**	**1 123 243**

La réserve initiale du programme 159 s'élevait à 9 500 645 € en AE= CP. Elle a été augmentée de 2 850 194 en AE=CP à la suite d'une mesure de surgel.

À la suite du décret du 21 février 2024 portant annulation de crédits, une mesure d'annulation de 11 227 596 € en AE=CP a été portée sur le programme 159. Le montant total de la réserve a ainsi été ajusté à 1 123 596 € en AE=CP. En fin de gestion, le programme a connu une mesure de dégel en faveur de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour un montant de 1 123 243 € en AE=CP avec le versement d'une subvention complémentaire à l'établissement.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉOPLATEFORME

La Géoplateforme vise à démultiplier la capacité des acteurs publics, locaux et nationaux, à se saisir des géodonnées dans la conduite des politiques publiques.

Elle consiste en une plateforme ouverte et mutualisée pour l'hébergement et le partage des données, avec une ambition de passage à l'échelle tant en termes de capacité d'hébergement que d'outils de partage.

Sa mise en place se fait en lien très étroit avec un large écosystème d'acteurs (publics, privés, communautés ouvertes) susceptibles d'utiliser ou d'interagir avec la Géoplateforme.

Les principales attentes de la Géoplateforme :

- le développement de communautés de producteurs et d'utilisateurs de données : la Géoplateforme va permettre l'hébergement et la gestion de bases de données coproduites ou partagées entre de larges réseaux d'acteurs, dans les domaines environnementaux (biodiversité, occupation des sols, qualité des sols, agriculture, etc.) ou territoriaux (routes, adresses, tourisme, transports publics, etc.). La Géoplateforme offre une industrialisation des outils de mise en réseau des acteurs plutôt que de recréer une base et/ou un système d'information (SI) pour chaque projet ;
- des services publics en meilleure interaction avec leurs publics : la Géoplateforme facilitera le développement de cartes thématiques et de portails s'appuyant sur elle, rendant transparent pour les porteurs de projets la gestion de la complexité des géodonnées (capacité, format, outils de partage).Outre un socle d'outils, l'animation d'un réseau de partenaires industriels facilitant la réutilisation des composants Géoplateforme, est envisagée ;
- le développement et l'exposition de nouveaux services : mise à disposition d'interfaces simplifiées répondant aux besoins des utilisateurs pour leur permettre de produire et d'héberger sur la Géoplateforme des traitements complexes et des services à haute valeur ajoutée. Cette approche doit favoriser l'appropriation de la plateforme par les utilisateurs et, *in fine*, l'enrichissement du catalogue des services exposés.

Le pilotage du programme est assuré par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les informations présentées ci-dessous sont cohérentes avec le dossier soumis et ayant reçu l'avis conforme de la direction interministérielle du numérique (DINUM) en juillet 2021 au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 relatif au système d'information et de communication de l'État.

À la suite d'un travail mené en 2023 sur les coûts de la Géoplateforme, une reventilation des coûts a été assurée sur les années antérieures, ce qui explique un écart avec les données présentées les années précédentes. Les coûts sur le Titre 2 ont été évalués en coûts complets (CCOP). Les coûts présentés en hors titre 2 correspondent à des dépenses d'investissement.

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP

Zone fonctionnelle principale	Information géographique

Année de lancement du projet	2019
Financement	IGN et FTAP
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,81	0,81	4,48	1,47	2,96	3,50	4,28	5,20	4,13	5,71	0,20	1,09	0,00	0,00	12,58	12,58
Titre 2	2,08	2,08	1,54	1,54	3,29	3,29	2,10	2,10	2,89	2,89	0,99	0,99	0,00	0,00	10,79	10,79
Total	**2,89**	**2,89**	**6,02**	**3,01**	**6,25**	**6,79**	**6,38**	**7,30**	**7,02**	**8,60**	**1,19**	**2,08**	**0,00**	**0,00**	**23,37**	**23,37**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	21,50	23,37	+8,70 %
Durée totale en mois	60	77	+28,33 %

Depuis début d'année 2024, la Géoplateforme et le site Cartes.gouv.fr se déploient de façon itérative. Parmi les principaux jalons passés ces derniers mois, figurent :

- Fin mars 2024 : arrêt de l'ancienne infrastructure Géoportail – l'ensemble des usages passés a été basculé sur la Géoplateforme. Un mécanisme de redirection d'urls a été mis en place pour assurer la continuité de service pour une faible partie des utilisateurs ;
- Juin 2024 : déploiement d'une version bêta du site cartes.gouv.fr et mise à disposition des utilisateurs des fonctionnalités d'alimentation de la Géoplateforme – les utilisateurs sont autonomes pour déposer leurs données *via* une API ou l'interface cartes.gouv.fr (typologie de données plus restreinte) ;
- Fin septembre 2024 : arrêt du mécanisme de redirection d'url – tous les usages se font directement en appui sur l'infrastructure Géoplateforme.

En parallèle du déploiement de fonctionnalités riches, l'offre de service de la Géoplateforme s'est affinée : tarifs, CGU clairement posés et en cours de partage avec les partenaires pressentis. Ce dispositif de déploiement, qui se renforcera en 2025, a permis le développement de premiers usages significatifs, comme l'illustrent les quelques chiffres présentés ci-dessous :

- 767 To : le volume de données actuellement hébergées sur l'infrastructure ;
- 10 à 15 To : le volume de données diffusées quotidiennement ;
- 155 : nombre d'espaces de travail ouverts sur l'infrastructure.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,11	2,00	+79,42 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	6,38	
Gain annuel moyen en ETPT	0	43	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	6,36	8,38	+31,86 %
Délai de retour en années	10 310 000	11 580 000	+12,32 %

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2027 et 2028, uniquement sur les gains métiers (augmentation de recettes) du début du projet à 2029 (inclus). Les économies induites ne sont pas comptabilisées. L'écart entre les coûts de fonctionnement SI cible et existants étant positif (pas de gains), ils ne sont pas présentés dans le tableau ci- dessus.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

		Prévision 2024		Consommation 2024		Consommation cumulée	
Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000						
Total	**5 383 000**						

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

		Prévision 2024		Consommation 2024		Consommation cumulée	
Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	204 200						
La Réunion	204 200						
Total	**204 200**						

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) **504 824 923**	CP ouverts en 2024 * (P1) **505 537 923**
AE engagées en 2024 (E2) **504 713 871**	CP consommés en 2024 (P2) **503 626 612**
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) **0**	*dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024* (P3 = P2 – P4) ***3 245 074***
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) **111 052**	*dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024* (P4) ***500 381 538***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) **5 931 969**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) **0**					
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) **5 931 969**	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) **3 245 074**	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) **2 686 895**	
AE engagées en 2024 (E2) **504 713 871**	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) **500 381 538**	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) **4 332 333**	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) **7 019 228**	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) **37 202**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) **6 982 026**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR*

La totalité des restes-à-payer en 2024 est constituée d'engagements sur l'action 10 au titre des politiques publiques confiées au commissariat général au développement durable et portées par le programme 159.

Justification par action

ACTION

10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action / Sous-action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Réalisation	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable		*18 998 266* 18 003 808	***18 998 266*** **18 003 808**		*18 998 266* 16 916 549	***18 998 266*** **16 916 549**

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Volets du plan de relance	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 931 620	10 600 811	12 931 620	10 380 054
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 781 620	10 586 462	12 781 620	10 362 504
Subventions pour charges de service public	150 000	14 350	150 000	17 550
Titre 5 : Dépenses d'investissement		845 372		3 443
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		422 653		0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		422 719		3 443
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 066 646	6 557 625	6 066 646	6 533 052
Transferts aux ménages		4 919		4 919
Transferts aux entreprises		547 455		500 455
Transferts aux collectivités territoriales		59 674		74 588
Transferts aux autres collectivités	6 066 646	5 945 577	6 066 646	5 953 090
Total	**18 998 266**	**18 003 808**	**18 998 266**	**16 916 549**

En LFI 2024, 18,9 M€ en AE=CP étaient prévus au titre des dépenses de fonctionnement. L'exécution s'élève à 18 M€ en AE et 16,9 M€ en CP. L'écart entre le LFI et l'exécution s'explique par l'application de la mise en réserve

de précaution, du surgel en cours de gestion et de la quote-part imputée à l'action 10 au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka.

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2024.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 10,8 M€ en AE et 9,9 M€ en CP

Études en matière de prospective et de stratégie du développement : 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Ces crédits ont été consacrés au financement d'actions destinées à la mobilisation et à l'accompagnement des acteurs privés et publics dans leurs démarches de développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de cadres stratégiques pour la transition écologique.

Parmi les actions déployées :

- la poursuite du dispositif Service public écoresponsable (SPE), sur la base de la circulaire signée le 21 novembre 2023, auprès des ministères et des préfectures de Région. Les crédits ont notamment été consacrés à la conception et au début du déploiement de l'étude numérique « État bas carbone « qui permettra à tous les ministères et préfectures de faire calculer automatiquement leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (ce qui a pour but de générer des économies) ;
- l'animation des 6 000 membres de la communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique (COMunauté Écologie et territoire - COMèTE) au service du portage de la territorialisation de la planification écologique, *via* une plateforme collaborative et des évènements au service des acteurs territoriaux ;
- l'animation de la communauté des acteurs impliqués dans la mise œuvre de la feuille de route de la France pour l'agenda 2030, *via* l'alimentation du site Agenda 2030 (50 000 visites par mois) et l'organisation d'évènements, notamment au profit des 160 entreprises et établissements publics du Club Développement durable animé par le CGDD;

En outre, une partie de ces crédits est mobilisée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) :

- pour la promotion du développement durable au niveau local (études et manifestations dans le cadre de la territorialisation des enjeux et des objectifs du développement durable) ;
- pour le soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable en appui aux opérations menées par la communauté éducative : aide aux projets éducatifs en faveur du développement durable, formations de formateurs à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Études en matière d'évaluation et d'intégration du développement durable dans les politiques publiques : 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Les crédits ont financé des travaux méthodologiques et des études économiques sur les thématiques suivantes :

- le développement d'instruments, de données et d'analyses sur la fiscalité écologique, les comportements des agents économiques, l'économie des ressources naturelles et des risques, la modélisation économique de la transition énergétique et de ses impacts sociaux, permettant d'éclairer et d'étayer les orientations des politiques publiques relevant du pôle ministériel (ex. évaluation des émissions de gaz à effets de serre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, modélisation des effets des politiques climatiques sur la facture énergétique des ménages)) ;
- l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques aux échelles européenne et nationale (transports, agriculture, énergie, industrie, etc.) et internationale (commerce) ;
-la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental, l'évaluation environnementale, le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique mais également améliorer la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) notamment dans le cadre des démarches de simplification du cadre réglementaire (mise en œuvre de la procédure de participation dite « Industrie verte », sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation, etc.) ;

- le soutien à la mise en œuvre de démarches écoresponsables chez les acteurs publics et privés, conduisant à mettre en place diverses actions en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables et de modèles économiques d'affaires circulaires, comme le déploiement du plan national pour les achats durables 2022-2025 et la mise en place de l'affichage environnemental pour les produits de consommation courante (développement de la start up d'État Écobalyse).

Une partie des crédits a été déléguée aux DREAL pour leur donner les moyens d'assurer pleinement leur fonction d'autorité environnementale et de prendre en compte des principes du développement durable dans divers secteurs clés (agriculture, énergie, etc.).

Études et enquêtes en matière d'observation et de statistiques : 3,3 M€ en AE et 3,4 M€ en CP

La dotation permet le financement des opérations statistiques du service des données et études statistiques du CGDD (frais d'enquêtes, entretien et développement des systèmes d'informations statistiques) ainsi que l'acquisition de données nécessaires à ses missions.

Dans le domaine de l'énergie, les crédits ont financé des collectes de données sur la production d'énergie, notamment sur les énergies renouvelables.

Dans le domaine du logement et de la construction, les crédits ont financé des opérations régulières telles que les enquêtes sur le prix des terrains à bâtir, les prix de la construction neuve et de l'entretien-amélioration des logements, la commercialisation des logements neufs, la collecte et le traitement des statistiques mensuelles de la construction (Sitadel), le répertoire du parc locatif social (RPLS). En 2024, les crédits ont aussi permis de financer une partie de la refonte du système d'information Sitadel, qui s'achèvera en 2025.

Dans le domaine des transports, les financements ont concerné les opérations régulières visant à connaître les immatriculations, le parc de véhicules et la circulation des véhicules routiers, l'enquête sur le transport routier de marchandises, le système d'information sur le transport ferroviaire, le système d'information multimodal sur le fret (transports et entrepôts), la durée du travail des conducteurs routiers. La plupart de ces enquêtes ou systèmes d'information répondent à des obligations européennes. En 2024, de premiers crédits ont également été engagés sur la refonte de l'enquête sur le transport routier de marchandises, refonte qui se déroulera pour l'essentiel au cours de l'année 2025.

Dans le domaine de l'environnement, les crédits ont financé des opérations de collecte, de traitement et de valorisation de données en vue notamment de rapportages internationaux (Eurostat, OCDE, agence européenne pour l'environnement) sur les thématiques suivantes : la qualité des sols, la biodiversité, la pollution de l'eau et de l'air (concentrations et rejets de polluants), le climat, la forêt, les pratiques environnementales des Français et des prestations d'études sur l'environnement, les éco-activités, les métiers de la croissance verte et les dépenses de protection de l'environnement. En 2024, les crédits ont également permis de financer l'enquête sur les déchets et déblais du BTP, qui n'avait pas été reconduite depuis 2014 et dont la collecte interviendra début 2025.

Enfin, en matière de développement durable, les crédits ont financé le suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD), la maintenance et l'enrichissement de bases de données telles que Dido, Geokit et la cartographie dynamique.

Politique éditoriale et valorisation des connaissances : 1 ,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, elles concernent les prestations traitées pour les autres services comme l'achat de documentation, la réalisation de maquettage des publications du CGDD, la valorisation des publications, l'utilisation d'outils spécifiques pour le bureau des éditions, la maintenance de plateformes, sites et outils pour le compte du CGDD, la valorisation des données dans le cadre d'un marché de géomatique, les licences, les audits de sécurité, l'animation du site notre-environnement et l'utilisation de la plateforme de veille stratégique.

Les dépenses liées à la mise en œuvre de la stratégie éditoriale sont destinées à assurer la mise en forme, la diffusion et la valorisation des études et publications produites par le CGDD (186 publications en 2024). Cette diffusion est réalisée au travers de sites web gérés par le CGDD (site statistique https ://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr et le site d'information environnementale Notre Environnement https ://www.notre-environnement.gouv.fr/), pour lesquels il convient d'assurer la gestion et la maintenance. Pour ce qui concerne le site Notre Environnement, une assistance éditoriale est assurée par un prestataire externe.

Le CGDD par le biais de cette stratégie éditoriale assure également la gestion technique et les évolutions du site Agenda 2030 dédié aux Objectifs de développement durable et de différents autres sites thématiques.

Il est à noter que depuis 2023, le CGDD s'est doté d'un compte LinkedIn dont l'animation est prise en charge par les équipes de la SDSED.

Enfin, cette dotation a servi à couvrir les dépenses de documentation (achat d'ouvrages, abonnements, enregistrements des fonds documentaires) et de veille stratégique.

Pilotage du réseau scientifique et technique : 3,3 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

Le pilotage du réseau scientifique et technique assure la coordination, le suivi et le développement de la recherche, de l'innovation, ainsi que des compétences et des capacités scientifiques et techniques au profit des politiques de transition en particulier dans le contexte de planification écologique et pour accélérer ces transitions.

Les crédits ont été mobilisés sur les objectifs suivants :

- développer la mobilisation des données au profit de nos politiques en appui de l'administrateur ministériel des données « AMD ». Il s'agit de déployer la mise en œuvre de la feuille de route de la donnée, des algorithmes et des codes sources et la feuille de route intelligence artificielle et transition écologique. Cela conduit à industrialiser l' « offre de services données », à valeur ajoutée aux acteurs sur la base de cas d'usages, d'accompagner la mission connaissance dans sa nouvelle organisation territoriale en services déconcentrés, et se concrétise par le développement de preuves de concept (POC) démonstratifs, et de projets innovants et structurants comme le GD4H pour partager les données santé/environnement, Écosphères pour cataloguer et rendre accessibles les jeux de données du pôle ministériel, LIRAE liseuse IA en appui aux services sur l'autorité environnementale ;

- accompagner l'écosystème français des start-up, PME et incubateurs « greentech » qui innovent au service de la transition écologique. Il s'agit de développer l'offre de service pour ces startups et en particulier celles labellisées « Greentech Innovation », notamment leur valorisation en lien avec French Tech, BPI et Business France. Parmi les exemples d'actions : deux étapes des rencontres des décideurs publics valorisant l'achat public innovant pour mettre en relation startup et donneur d'ordre publics, et la rencontre annuelle « Meetup Greentech » à l'automne qui s'installe comme événement de référence de l'innovation en transition écologique ;

- coordonner les enjeux scientifiques et de recherche du pôle ministériel en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et assurer la bonne intégration des enjeux du pôle ministériel dans le paysage français et européen (programme Horizon Europe) de la recherche et de leurs portages notamment par les différents opérateurs du réseau scientifique et technique (RST). La préoccupation a été cette année en particulier d'accompagner le démarrage de la mise en place des agences de programmes issues du rapport Gillet. Il s'agit aussi de coordonner et d'assurer le suivi du volet recherche du plan France 2030 avec une attention particulière sur les programmes exploratoires et prioritaires de recherche (PEPR) et le nouveau volet de la recherche à risque. Au plan thématique l'attention porte autant sur les sujets biodiversité, que la préservation des ressources ou les questions climatiques et plus particulièrement les enjeux d'adaptation ;

- développer les compétences de la transition écologique, en lien avec les autres acteurs du pôle ministériel et en interministériel, à destination des cadres des fonctions publiques et plus généralement des agents ou acteurs publics notamment sur la formation des cadres dirigeants, accompagner le déploiement sur les 25 000 cadres et préparer la formation de l'ensemble des agents publics à ces enjeux en lien avec le ministère de la Transformation et de la fonction publique et l'outil Mentor, ainsi que dans les cursus de l'enseignement supérieur et dans le scolaire et les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;

- accompagner les opérateurs sous tutelle, dans leur évolution stratégique : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Météo France, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'Université Gustave Eiffel (UGE). Il s'agit aussi de porter une attention aux évolutions des autres opérateurs rassemblés au sein du RST ;

- veiller aux compétences scientifiques et techniques, en assurant le bon fonctionnement et à la promotion des dispositifs de qualification et de suivi des experts et des chercheurs dans le périmètre du pôle ministériel (corps des chercheurs, comités de domaine, dispositif de sélection des doctorants dans les écoles, etc.)

Affaires Transversales : 0,4 M€ AE 0,4 M€ CP

Cette sous-action assure le financement du fonctionnement courant des services centraux du CGDD, ainsi que son service d'Orléans. La dotation est destinée aux frais de déplacement, à la formation, au remboursement d'agents mis à disposition et à diverses prestations de service.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,8 M€ AE et 0,03 M€ en CP (exécution)

Investissement en matière d'observations et de statistiques : 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP

Les dépenses d'investissement du CGDD portaient principalement sur des projets statistiques.

Politique éditoriale et valorisation des connaissances : 0,4 M€ en AE

Pour ce qui est des dépenses d'investissement (422 653 k€), elles concernent principalement le maquettage et le conseil éditorial du REE ainsi que toutes les opérations de valorisation du REE et son inscription dans le site environnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 6,3 M€ en AE et 6,7 M€ en CP (exécution)

Interventions pour la promotion du développement durable : 1,95 M€ en AE et 1,92 M€ en CP

Les crédits d'intervention pour la promotion de la transition écologique et du développement durable ont financé :

- le soutien aux associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans un cadre national ou international, dans l'éducation primaire, secondaire, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'activités extrascolaires, du service national universel (SNU) et dans le cadre de la sensibilisation des publics adultes à ces questions ;
- l'action en matière de promotion du développement durable, des 17 objectifs de développement durable et de l'agenda 2030.

Interventions pour favoriser l'intégration du développement durable (HCPER) : 2,9 M€ en AE et 2,9 M€ en CP

Ces crédits ont financé les interventions en appui aux associations et groupements d'intérêt public pour la prise en compte du développement durable dans divers domaines (agriculture et alimentation, intégration des enjeux de biodiversité dans les modèles économiques, conseil territorialisé en matière d'achat durable, etc.) ou la coopération avec divers organismes de recherche pour l'évaluation de politiques publiques et la définition d'instruments économiques environnementaux. Ils soutiennent également les organisations internationales dans le domaine de compétences du service (Organisation de coopération et développement économique, conventions d'Aarhus et d'Espoo).

Interventions en matière d'observations et de statistiques : 0,6 M€ en AE=CP

Cette enveloppe couvre essentiellement le financement de la contribution du ministère au Groupement d'intérêt scientifique Sol (GISSol), dans le cadre de la convention menée en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Agence de la transition écologique (Ademe), l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'IGN. Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

Interventions en matière de pilotage du réseau scientifique et technique : 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Le service de la recherche et de l'innovation porte également des actions transverses en matière d'intervention et de subventions :

- la coordination ministérielle en matière de normalisation et le développement des actions qui lui sont liées, dans un cadre interministériel en lien avec les acteurs nationaux tels que l'Agence française de normalisation (AFNOR)

ou le comité français d'accréditation COFRAC,etc.) européen et internationaux, et l'ouverture des normes rendues d'application obligatoire (NRAO) ;

- le développement des compétences de la transition écologique par le soutien d'initiatives permettant de mobiliser des acteurs de la formation sur ces compétences par exemple par des actions d'animation entre ces acteurs, la production de référentiels ou de labels, l'intégration du sujet dans les dispositifs existants, de ralliement de nouveaux intervenants ;

- le soutien à des initiatives ciblées d'animation entre acteurs de la recherche et des porteurs d'enjeux en lien avec les politiques publiques, en particulier pour la décennie des sciences océaniques, la durabilité dans le domaine de la construction, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air en ville, la forêt, ou encore la préservation de la biodiversité ;

- le fonctionnement du catalogue central « INSPIRE » pour la France (Géocatalogue), destiné à fournir les services de recherche exigés par la directive éponyme (articles L. 127-2, L. 127-4 et L. 127-7 du code de l'environnement). Le Géocatalogue est mis en œuvre par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans le cadre d'une convention annuelle ;

- la mise en œuvre de plateformes régionales de mutualisation de l'information géographique (plates-formes Prodige) conformes aux prescriptions de la directive et permettant aux services de l'État dans les régions de répondre aux exigences de la directive en matière de partage des données géographiques avec les collectivités territoriales (article L. 127-8 du code de l'environnement)

Affaires Transversales : 0,1 M€ AE=CP

Le montant engagé correspond au montant de la contribution relative à l'exposition universelle OSAKA imputée sur le budget de la sous-direction des affaires générales**.**

ACTION

11 – Etudes et expertise en matière de développement durable

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action / Sous-action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Réalisation	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable		*197 038 548* 193 238 605	***197 038 548*** **193 238 605**		*197 038 548* 193 238 605	***197 038 548*** **193 238 605**

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Le Cerema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 en modifient le statut.

Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du pôle ministériel dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

Désormais, l'accès à l'expertise du Cerema est facilité pour les collectivités territoriales et à leurs groupements en ayant la possibilité d'adhérer à l'établissement. Des collèges de leurs représentants siègent au conseil d'administration (CA) et au Conseil stratégique (CS) depuis le 16 mai 2023.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Volets du plan de relance	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	197 038 548	193 238 605	197 038 548	193 238 605
Subventions pour charges de service public	197 038 548	193 238 605	197 038 548	193 238 605
Total	**197 038 548**	**193 238 605**	**197 038 548**	**193 238 605**

Les crédits ouverts en LFI 2024 s'élevaient à 197 M€ en AE=CP. Le montant exécuté s'élève à 193,2 M€ en AE=CP. L'écart s'explique principalement par des crédits mis en réserve et une annulation de crédits consécutive au décret n° 2024-124 du 21 février 2024.

Les missions du Cerema consistent à :

- apporter une expertise technique en appui des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs territoriaux publics et privés pour permettre l'émergence, la réalisation et l'évaluation de projets, notamment de projets complexes, innovants, nécessitant une approche pluridisciplinaire ou répondant à de nouveaux enjeux, en particulier ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- conduire des activités de recherche et d'innovation dans ses domaines d'activité, au bénéfice des territoires et favorisant le transfert d'innovations vers l'ingénierie opérationnelle publique et privée ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et d'en assurer la capitalisation.

L'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours aux politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, en particulier dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime, de la mer et du littoral.

En lien avec ces domaines, l'établissement développe et promeut des solutions aux enjeux climatiques, énergétiques, de préservation de l'environnement et de maîtrise de la consommation de ressources, y compris foncières, en s'appuyant sur une expertise et une ingénierie territoriale d'accompagnement des besoins des territoires en matière de transitions, de résilience et de revitalisation.

En articulation avec les services de l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'établissement prend en compte les particularités, les atouts et les besoins de chaque territoire.

Le Cerema a vocation à accompagner de manière croissante les collectivités sur ses champs de compétences. Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de l'article 159 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Par cet article, le rôle d'expertise et d'assistance du Cerema est renforcé au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements en mettant en place les conditions permettant la reconnaissance d'une situation de quasi-régie (au sens de l'article L. 2511-3 du code de la commande publique) entre, d'une part, l'État et certaines collectivités territoriales ou leurs groupements, d'autre part, le Cerema.

ACTION

12 – Information géographique et cartographique

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action / Sous-action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Réalisation	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Information géographique et cartographique		*92 292 685* 90 730 060	***92 292 685*** **90 730 060**		*92 292 685* 90 730 060	***92 292 685*** **90 730 060**

L'action 12 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » concerne la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les autres dépenses exécutées hors SCSP concernent la participation partielle de l'ECOLAB (Ex-MIG) et sont rattachées à l'action 10.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Volets du plan de relance	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	92 292 685	90 730 060	92 292 685	90 730 060
Subventions pour charges de service public	92 292 685	90 730 060	92 292 685	90 730 060
Total	**92 292 685**	**90 730 060**	**92 292 685**	**90 730 060**

En LFI 2024, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) prévu à l'IGN sur le programme 159 était de 90,2 M€ en AE=CP.

Le montant exécuté s'élève à 90,7 M€ en AE=CP. Ce montant tient compte d'une annulation de crédit ainsi que d'un dégel de la réserve pour un montant de 1 123 143 €.

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2024.

12.1 - Production de l'information géographique : 77,1 M€ en AE=CP

En tant que cartographe du service public, l'IGN fournit des solutions d'appui aux politiques publiques, autour de quatre piliers : accéder à des données socle, coconstruire des référentiels de données métier, rassembler les communautés de données et accélérer les communs, et mobiliser la carte dans les services publics. La SCSP contribue ainsi aux côtés de financements directs issus des porteurs de politiques publiques à la réalisation de projets et de produits livrés ou publiés par l'Institut.

Les principales réalisations 2024 sont les suivantes :

- La poursuite du programme **Lidar Haute Densité** (Lidar HD) a permis de couvrir par des levés Lidar, 420 000 km² en France métropolitaine ainsi que sur l'Île de la Réunion et la Guadeloupe. Des travaux ont également été menés en partenariat avec la direction générale de la prévention des risques, afin de mieux répondre au besoin du risque inondation.
- La consolidation de la mise en place de la **Fabrique des géo-communs**, l'incubateur de communs de l'IGN : deux startups d'État ont développé leur premier produit (Panoramax, le commun des vues immersives, et Bat-ID le référentiel national des bâtiments) - la Base Adresse Nationale (BAN), startup en consolidation, a poursuivi un travail concentré sur l'augmentation du nombre d'usagers ;
- Le déploiement de la **Géoplateforme**, infrastructure de partage de données et de services, avec le basculement complet des services de l'ancien Géoportail vers la Géoplateforme, la mise en place d'une version bêta du site **cartes.gouv.fr** et la mise à disposition des fonctionnalités d'alimentation de la Géoplateforme ;
- Dans le cadre du marché de production d'information géographique militaire GEOMAPS, une expérimentation de grande envergure, exploitant l'intelligence artificielle, a été finalisée afin d'automatiser une partie du processus de vectorisation ;
- La mise à jour des données de surfaces non agricoles et de zones de densité homogène sur plus d'un tiers du territoire national dans le cadre de l'entretien du **registre parcellaire graphique** (RPG), permettant le calcul et l'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC), et poursuite des travaux pour moderniser le processus de production de la mise à jour du RPG ;
- Le développement de **l'observatoire des forêts françaises** pour valoriser et diffuser les données produites et l'expertise forestière, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- La production de masse, grâce à un processus automatisé par des méthodes IA, des données de description de l'occupation des sols (OCS-GE) sur 59 départements, diffusées sur le Portail de l'artificialisation des sols, utiles pour le suivi du **Zéro artificialisation nette** ;
- Le démarrage du projet de cartographie des espaces forestiers, avec le développement d'une nouvelle chaîne de production automatisée pour mettre à jour la **BD Forêt**.

L'établissement a également travaillé sur les projets suivants :

- L'entretien de l'infrastructure géodésique française comprenant les réseaux de repères physiques et le réseau GNSS permanent (RGP) ;
- La mise à jour en continu de la composante topographique du référentiel grande échelle (RGE) en particulier sur les thèmes du bâti, de l'hydrographie, de la route et du tourisme ;
- Le renouvellement de la composante ortho-image du RGE par la couverture en images aériennes sur 35 départements métropolitains, ainsi que sur les départements d'outre-mer de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Martinique - ces données sont utilisées pour mettre à jour le registre parcellaire graphique ;
- Les campagnes annuelles d'inventaire des ressources forestières et du suivi temporel des habitats forestiers ;
- L'entretien des fonds cartographiques à différentes échelles : le fonds cartographique au 1/25 000 a été mis à jour sur 40 000 km², la mise à niveau du fonds au 1/100 000 s'est poursuivie en particulier sur les thèmes routier/ferré et lieux- dits ;
- La production de produits cartographiques numériques à partir des fonds cartographiques ou des données vectorielles de l'IGN : deux versions du produit SCAN 25 ont été publiées et le produit Plan IGN est mis à jour mensuellement - lancement de l'application mobile « carte IGN » ;
- La production d'images haute résolution sur trois départements et la région Hauts-de-France, pour la constitution de plans de corps de rue simplifié (PCRS) destinés à positionner précisément les réseaux enterrés sensibles, dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux enterrés.

12.2- Recherche dans le domaine de l'information géographique : 13,6 M€ en AE=CP

L'IGN réalise des recherches finalisées et en assure la montée en maturité, s'approprie les technologies existantes et accompagne leur déploiement dans l'écosystème, et la mise à profit des technologies d'apprentissage profond pour les besoins d'automatisation de ses productions.

L'IGN entretient et assure la pérennité d'une recherche d'excellence en information géographique et forestière en s'appuyant sur l'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique), direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'IGN. L'ENSG-Géomatique regroupe ainsi l'ensemble des activités de recherche et de formation de l'IGN.

L'ENSG-Géomatique est l'école d'ingénieur française de référence dans le domaine des sciences et technologies de l'information géographique, au carrefour des sciences de la Terre, des sciences des données, de l'informatique, de la géographie et de la cartographie. Les diplômés sont spécialistes des données géolocalisées dans toutes les étapes de leur cycle de vie de la modélisation de l'information et la production des données aux méthodes de cartographie et d'analyse de l'espace géographique. Ces compétences leur permettent de créer des services géolocalisés pour le grand public et de contribuer, par leur capacité à modéliser et par leur connaissance des méthodes et données géographiques, à la définition et au pilotage des politiques publiques territoriales. Ils sont ainsi, notamment, en première ligne pour répondre méthodiquement aux défis climatiques et environnementaux, tant présents que futurs.

*Après trois ans de formation, l'école diplôme ainsi environ 60 ingénieurs par an, destinés au secteur géonumérique et à l'IGN. Ce nombre devrait être porté à une centaine à la fin de la décennie. L'ENSG-Géomatique est, depuis 2020, école-membre de l'Université Gustave Eiffel.

ACTION

13 – Météorologie

Action / Sous-action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Réalisation	Autorisations d'engagement Titre 2	 Autres titres	 Total	Crédits de paiement Titre 2	 Autres titres	 Total
13 – Météorologie		*207 259 390* 202 741 398	***207 259 390*** **202 741 398**		*207 259 390* 202 741 398	***207 259 390*** **202 741 398**

L'action 13 représente le financement des missions confiées à l'établissement public administratif Météo-France en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques.

La mission principale de Météo-France concerne la prévision des phénomènes météorologiques dangereux (tempêtes, avalanches, précipitations diluviennes, chutes de neige, cyclones, etc.) et sa contribution à la diffusion des alertes correspondantes. L'établissement intervient plus globalement en support des services en charge de la sécurité civile pour toutes les crises, même pour celles non directement liées à un phénomène météorologique mais pour lesquelles les conditions atmosphériques peuvent constituer un facteur aggravant. Il apporte des informations et services météorologiques aux entreprises, aux collectivités et au grand public.

La connaissance des climats passés et futurs et le développement de services climatiques constituent l'autre priorité de Météo-France.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement Prévision	 Réalisation	Crédits de paiement Prévision	 Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	 Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	 Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	207 259 390	202 741 398	207 259 390	202 741 398
Subventions pour charges de service public	207 259 390	202 741 398	207 259 390	202 741 398
Total	**207 259 390**	**202 741 398**	**207 259 390**	**202 741 398**

Après la mise en réserve de précaution et l'annulation de crédit consécutive au décret d'annulation du 21 février 2024, l'exécution 2024 s'élève à 202,7 M€ en AE=CP (pour 207,2 M€ en LFI 2024).

Les montants ci-après portent sur l'exécution 2024.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

Sous-action 13-01. - Observation et prévision météorologiques : 182,1 M€ en AE=CP

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.), ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose. L'activité de l'établissement repose sur des réseaux et des infrastructures complexes, dédiés à l'observation, à la modélisation, au traitement et à la diffusion de l'information et sur l'expertise de ses agents. Ces réseaux et infrastructures constituent un socle cohérent dont la globalité est indispensable au bon fonctionnement et à la réalisation de l'ensemble des missions de service public.

Ainsi, l'observation est un prérequis à la prévision météorologique et au suivi climatique. De même, avec le développement de la prévision numérique (élément fondamental pour l'élaboration des prévisions), l'exploitation des données et des modèles suppose des moyens de calcul de grande ampleur et un système d'information particulier.

Les différentes activités de cette sous-action concernent plus particulièrement l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, la prévision de leur évolution ainsi que la conservation de la mémoire du climat et l'analyse des changements constatés. Elles impliquent en outre la diffusion des informations produites (mise à disposition des prévisions sur un système de communication diversifié - Internet et services web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc.) et l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques.

En tant que service météo-climatique national, Météo-France est également chargé de contribuer aux prévisions sur les impacts du changement climatique grâce à des modèles de climat parmi les plus performants au monde. L'établissement favorise ainsi plus largement les bénéfices socio-économiques de notre société en jouant un rôle déterminant d'aide à la décision dans un environnement de plus en plus météo-dépendant.

13-02 - Recherche dans le domaine météorologique : 20,6 M€ en AE=CP

Pour répondre aux enjeux météo-climatiques et aux attentes sociétales, Météo-France déploie une stratégie de recherche pleinement intégrée aux missions opérationnelles de l'établissement, l'objectif étant d'améliorer les outils de production d'informations météo-climatiques globales et locales tout en progressant dans la compréhension des processus et leur formulation dans les modèles numériques.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	**220 000**	**220 000**			**220 000**	**220 000**
Transferts	220 000	220 000			220 000	220 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)		**10 000**				
Transferts		10 000				
Météo-France (P159)	**195 659 376**	**195 619 376**	**207 259 390**	**207 259 390**	**202 807 398**	**202 771 398**
Subventions pour charges de service public	195 579 376	195 579 376	207 259 390	207 259 390	202 741 398	202 741 398
Transferts	80 000	40 000			66 000	30 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	**93 773 670**	**93 773 670**	**92 292 685**	**92 292 685**	**90 730 060**	**90 730 060**
Subventions pour charges de service public	93 773 670	93 773 670	92 292 685	92 292 685	90 730 060	90 730 060
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	**150 000**	**167 951**			**100 000**	**100 000**
Transferts	150 000	167 951			100 000	100 000
Parcs nationaux (P113)	**1 300**	**1 300**				
Transferts	1 300	1 300				
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	**191 004 149**	**191 004 149**	**197 919 252**	**197 919 252**	**193 327 355**	**193 327 355**
Subventions pour charges de service public	190 834 191	190 834 191	197 919 252	197 919 252	193 254 955	193 254 955
Transferts	169 958	169 958			72 400	72 400
Universités et assimilés (P150)	**51 000**	**49 500**				
Transferts	51 000	49 500				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					**108 000**	**98 000**
Transferts					108 000	98 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	**150 000**	**150 000**	**150 000**	**150 000**	**100 000**	**100 000**
Subventions pour charges de service public			150 000	150 000		
Transferts	150 000	150 000			100 000	100 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**62 118**	**51 548**				**31 059**
Transferts	62 118	51 548				31 059
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	**300 000**	**300 000**			**300 000**	**300 000**
Transferts	300 000	300 000			300 000	300 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					**4 804**	**4 804**
Transferts					4 804	4 804
GIP Les entreprises s'engagent (P103)	**30 000**	**30 000**				
Transferts	30 000	30 000				
Total	**481 401 613**	**481 377 494**	**497 621 327**	**497 621 327**	**487 697 616**	**487 682 675**
Total des subventions pour charges de service public	480 187 237	480 187 237	497 621 327	497 621 327	486 726 413	486 726 413
Total des transferts	1 214 376	1 190 257			971 204	956 263

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2023 *Prévision 2024* Réalisation 2024	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Météo-France	0 *0* 0	2 524 *2 632* 2 565	49 *100* 59	0 *0* 0	9 *20* 16	0 *0* 0
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière	0 *0* 0	1 415 *1 422* 1 402	48 *63* 42	0 *5* 1	13 *17* 15	0 *0* 0
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	1 *0* 1	2 435 *2 520* 2 473	99 *122* 114	0 *0* 0	30 *30* 37	0 *0* 0
Total	**1** ***0*** **1**	**6 374** ***6 574*** **6 440**	**196** ***285*** **215**	**0** ***5*** **1**	**52** ***67*** **68**	**0** ***0*** **0**

* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

CEREMA :

Les crédits ouverts en LFI 2024 s'élevaient à 197 M€ en AE=CP. Les montants exécutés s'élèvent à 193,2 M€ en AE=CP.

IGN :

En LFI 2024, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) sur le programme 159 était de 92,3 M€ en AE=CP. Le montant exécuté s'élève à 90,7 M€ en AE=CP.

Météo-France :

En LFI 2024, 207,3 M€ en AE=CP étaient prévus en dotation globale. L'exécution s'élève à 202,7 M€ AE=CP. L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution, du surgel en cours de gestion et de la quote-part au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2024 *	**6 574**	**6 440**

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	25	49

CEREMA

La LFI 2024 avait prévu un plafond d'emploi de 2520 ETPT, avec un schéma d'emploi fixé à +25 ETP.
L'établissement a sur exécuté son schéma d'emplois, s'élevant à +49 ETP. Le plafond d'emplois a en revanche été respecté, avec une réalisation à 2 473 ETPT.

IGN

Le PAP et le budget initial 2024 avaient prévu un plafond de 1 422 ETPT, le schéma d'emplois était de -25 ETP.
L'IGN a respecté son plafond et son schéma d'emplois, ces derniers se situant respectivement à
1 402 ETPT et -25 ETP.

Météo-France

Le PAP et le budget initial 2024 avaient prévu un plafond de 2 632 ETPT, le schéma d'emplois était de +25 ETP.
L'établissement a respecté son plafond et son schéma d'emplois, ces derniers se situant respectivement à 2 565 ETPT et +25 ETP.

Opérateurs

OPÉRATEUR

Météo-France

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'action 13 concerne le financement des missions en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

L'année 2024 a constitué la troisième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026. Ce contrat fixe les orientations stratégiques à cinq ans et les objectifs de l'établissement pour mieux répondre aux attentes de l'État, des citoyens et du monde économique, en particulier dans le contexte du changement climatique conduisant à une intensification des épisodes météorologiques dangereux.

Cinq axes prioritaires ont été identifiés dans ce nouveau COP :

► Contribuer de manière déterminante à la sécurité des personnes et des biens, en particulier en progressant dans l'anticipation des phénomènes météorologiques dangereux.

► Accompagner les partenaires et clients de Météo-France dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique.

► Innover et anticiper les nouveaux besoins de services.

Météo-France continue à automatiser certaines de ses productions afin de permettre aux prévisionnistes de l'établissement de se consacrer aux expertises aux enjeux les plus importants et aux interactions avec ses usagers et clients. L'établissement poursuivra sa politique de données publiques au service de la croissance et de l'innovation.

► Stimuler la réactivité et l'innovation.

► Affirmer la responsabilité sociétale de l'établissement.

En 2024, les principales réalisations de l'établissement ont été les suivantes :

- En ce qui concerne l'amélioration des capacités de prévision des phénomènes dangereux, une nouvelle chaîne de prévision numérique a été déployée le 15 octobre 2024, avec l'intégration d'un nouveau système d'assimilation de données pour le modèle AROME, couplé à l'assimilation de nouvelles observations dont le nombre a été multiplié par un facteur 3. Le système d'assimilation ARPEGE a également évolué pour une meilleure intégration des observations.
- Concernant les moyens de calcul intensif, l'année 2024 a été marquée par le lancement du marché de l'opération de renouvellement des supercalculateurs et moyens de stockage associés pour une installation des futurs supercalculateurs à partir de mi-2026 et l'arrêt des supercalculateurs actuels mi-2027. L'appel à candidatures dans le cadre du dialogue compétitif pour le renouvellement des supercalculateurs a été publié le 18 octobre 2024. Le premier tour a été lancé le 30 décembre 2024 avec la publication de la première version du dossier de consultation des entreprises.

- En matière de services climatiques, un nouveau service dédié à l'agriculture, Climadiag Agriculture, a été lancé en 2024. En accès libre pour les acteurs agricoles, il permet de calculer localement des indicateurs agro-climatiques construits selon la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) afin d'évaluer les enjeux de vulnérabilité à venir. L'année a également été consacrée à l'intégration de la TRACC dans les principaux services climatiques de Météo-France.
- Depuis le 1er janvier 2024, toutes les données publiques de l'établissement disposent d'une possibilité d'accès sans aucun frais et sont gratuitement réutilisables. Le portail « meteo.data.gouv.fr » d'accès aux données publiques de l'établissement, ouvert fin 2023 et résultat d'une collaboration avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), s'est enrichi progressivement au cours de l'année 2024.
- L'extension du réseau de bouées ancrées en Méditerranée s'est poursuivie. Trois nouvelles bouées destinées à améliorer le suivi des situations intenses notamment concernant la Corse ont pu être installées : le 19 juin (bouée Vecchio), le 06 novembre (bouée Provence) et le 28 novembre (Sardaigne).
- L'année 2024 a également été marquée par la poursuite d'une activité très intense dans le domaine de l'usage de l'intelligence artificielle pour la prévision météorologique et concernant l'ensemble des activités de recherche et de services dans les domaines de la météorologie et du climat. Météo-France a notamment développé un premier émulateur de prévision régionale basée sur l'apprentissage de données produites par le système d'AROME.
- L'année 2024 a permis la consolidation de la nouvelle organisation de la prévision météorologique dans l'Hexagone mise en place à compter de novembre 2023, conformément au projet de transformation de l'établissement décidé en 2017 dans le contexte du programme national « Action Publique 2022 », notamment en améliorant la robustesse et l'ergonomie des outils de supervision et en enrichissant ces derniers avec de nouvelles fonctionnalités.
- Un nouveau plan d'action en matière d'égalité professionnelle a été élaboré pour la période 2024-2026, à l'appui du bilan du plan d'action 2021-2023.
- Enfin, Météo-France a élaboré et adopté une première stratégie relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour la période 2024-2026 afin de structurer, renforcer et compléter les actions déjà engagées par l'établissement en matière de RSE.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
Programme intéressé Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	**140**	**55**			**182**	**205**
Transferts	140	55			182	205
P113 – Paysages, eau et biodiversité		**35**	**133**	**120**	**80**	
Transferts		35	133	120	80	
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	**195 659**	**195 619**	**207 259**	**207 259**	**202 807**	**202 771**
Subventions pour charges de service public	195 579	195 579	207 259	207 259	202 741	202 741
Transferts	80	40			66	30
P181 – Prévention des risques	**3 536**	**5 764**	**3 850**	**3 850**	**1 960**	**2 186**
Subventions pour charges de service public	829	829			846	846
Dotations en fonds propres	2 707	3 921				
Transferts		1 014	3 850	3 850	4	230
Subventions d'investissement					1 110	1 110
P174 – Énergie, climat et après-mines	**25**	**90**				
Transferts	25	90				
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité	**14**	**14**			**11**	**11**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
durables						
Subventions pour charges de service public	14	14			11	11
P193 – Recherche spatiale	**63 748**	**63 748**	**63 576**	**63 576**	**60 080**	**60 080**
Transferts	63 748	63 748	63 576	63 576	60 080	60 080
P161 – Sécurité civile	**40**	**40**			**40**	**40**
Transferts	40	40			40	40
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	**349**	**349**			**1 146**	**582**
Dotations en fonds propres	349	349			1 146	582
P349 – Transformation publique					**102**	**102**
Subventions d'investissement					102	102
Total	**263 512**	**265 714**	**274 819**	**274 805**	**266 408**	**265 976**

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

En 2024, plusieurs facteurs ont conduit Météo France à réajuster son budget initial 2024 en cours d'exercice.

L'enveloppe de fonctionnement finale a été diminuée par rapport au montant inscrit au budget initial 2024 pour trois motifs :

- l'annulation de crédits de 1 010 070 € M€ en AE et en CP ;
- un ajustement de la SCSP à la suite de la notification définitive des moyens en janvier 2024 ;
- le financement d'une dépense supplémentaire de 200 k€ d'AE et de CP a également été votée par les membres du conseil d'administration pour assurer la maintenance de l'avion de recherche ATR 42. Cette dépense est « équilibrée » par une recette de ce montant correspondant à une subvention du CNRS au titre de sa participation à cette dépense.

Une subvention pour charges d'investissement de 2 707 044 € a été versée depuis le programme 181 « Prévention des risques » pour le financement des investissements relatifs au radar de Sembadel (projet pluriannuel dont les dépenses doivent s'échelonner sur les exercices 2024 à 2027).

Des crédits relatifs à des opérations qui seront engagées dans le cadre du plan de transition environnementale de l'État ont également été attribués à Météo-France à hauteur de 581 k€ en CP sur 2024.

L'enveloppe d'intervention, d'un montant de 69 M€, a été consommée à hauteur de 91,21 % (62,87 M€). La différence, d'un montant de 6,06 M€, a finalement été prélevée sur le fonds de roulement dont dispose la France au sein d'EUMETSAT.

COMPTE FINANCIER 2024

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	250 775	231 794	Subventions de l'État	273 434	258 367
dont contributions employeur au CAS pensions	*57 435*	*56 600*	*– subventions pour charges de service public*	*207 220*	*258 367*
			– crédits d'intervention(transfert)	*66 214*	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	98 976	174 982	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	69 014	33	Autres subventions		19 210
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	24 000	27 118	Revenus d'activité et autres produits	145 436	141 110
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	*24 000*	*26 532*	*dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions*	*6 000*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*586*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**418 765**	**406 809**	**Total des produits**	**418 870**	**418 687**
Résultat : bénéfice	105	11 878	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	418 870	418 687	Total : équilibre du CR	418 870	418 687

** Voté*

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	18 105	38 996
Investissements	25 912	26 058	Financement de l'actif par l'État	7 402	8 402
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	50	290
			Autres ressources	355	93
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**25 912**	**26 058**	**Total des ressources**	**25 912**	**47 781**
Augmentation du fonds de roulement		21 723	Diminution du fonds de roulement		

** Voté*

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
32 086	27 123	35 559

L'exercice 2024 se caractérise par un excédent de 8,1 M€. Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice s'élève à 47,8 M€, en hausse par rapport à 2023 de 21,7 M€. La trésorerie s'élève à 35,6 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	250 775	250 775	248 137	248 137
Fonctionnement	72 889	74 976	56 148	70 470
Intervention	69 014	69 014	62 880	62 880
Investissement	23 062	25 912	23 806	25 849
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**415 740**	**420 677**	**390 970**	**407 336**
dont contributions employeur au CAS pensions	57 435	57 435	56 600	56 600

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Recettes globalisées	**400 142**	**393 210**
Subvention pour charges de service public	194 638	193 598
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	76 934	70 539
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 140	569
Recettes propres	127 430	128 505
Recettes fléchées	**20 535**	**22 221**
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 862	0
Recettes propres fléchées	18 673	22 221
Total des recettes (C)	**420 677**	**415 431**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**8 095**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Actions commerciales	*20 378* 20 355	*9 627* 10 124	*6 732* 6 509	*0* 0	*0* 0	*41* 223	*91* 206	***30 046*** **30 702**	***27 201*** **27 069**
Aéronautique	*26 079* 26 050	*1 436* 1 334	*1 538* 1 447	*0* 0	*0* 0	*2 373* 2 520	*2 385* 2 251	***29 888*** **29 905**	***30 002*** **29 748**
Contrats de recherche	*5 100* 2 735	*17 469* 1 832	*13 218* 9 794	*0* 0	*0* 0	*280* 233	*355* 281	***22 849*** **4 800**	***18 673*** **12 810**
Fonctions supports	*56 504* 56 441	*18 522* 17 727	*17 699* 17 337	*0* 0	*0* 0	*4 900* 5 382	*4 327* 5 395	***79 926*** **79 550**	***78 530*** **79 173**
Formation	*11 333* 11 320	*1 460* 1 509	*1 460* 1 488	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	***12 793*** **12 830**	***12 793*** **12 809**
Informatique&	*16 111*	*13 250*	*23 177*	*0*	*0*	*5 637*	*10 028*	***34 998***	***49 316***

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
transmissions	16 093	12 534	22 779	0	0	5 752	9 697	**34 379**	**48 568**
Observation	*28 396* 28 365	*7 031* 6 738	*6 944* 6 778	*69 014* 62 880	*69 014* 62 880	*8 469* 8 416	*7 285* 6 808	***112 910*** **106 398**	***111 639*** **104 830**
Production	*67 373* 67 298	*730* 606	*916* 735	*0* 0	*0* 0	*912* 842	*992* 788	***69 015*** **68 746**	***69 281*** **68 821**
Recherche	*19 502* 19 480	*3 364* 3 743	*3 292* 3 604	*0* 0	*0* 0	*450* 437	*450* 424	***23 316*** **23 661**	***23 244*** **23 509**
Total	***250 775*** **248 137**	***72 889*** **56 148**	***74 976*** **70 470**	***69 014*** **62 880**	***69 014*** **62 880**	***23 062*** **23 806**	***25 912*** **25 849**	***415 740*** **390 970**	***420 677*** **407 336**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	8 696	1 740
Autres décaissements non budgétaires	0	36 781
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**8 696**	**38 521**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**3 473**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	7 320
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**8 696**	**41 994**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**8 095**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	8 696	1 850
Autres encaissements non budgétaires	0	32 049
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**8 696**	**41 994**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	3 847
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**8 696**	**41 994**

** Voté*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**2 573**	**2 732**	**2 624**
– sous plafond	2 524	2 632	2 565
– hors plafond	49	100	59
dont contrats aidés			
dont apprentis	*9*	*20*	*16*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Personnels sous-plafond

Personnels sous-plafond	ETPT
Dotation initiale	2 632
Exécution	2 564,7
Solde	67,3

Le schéma d'emplois fixé à +25 ETP a encore été atteint cette année . Le plafond d'emplois est passé de 2 614 ETPT en 2023 à 2 632 ETPT en 2024. Le plafond autorisé d'emplois a été exécuté à hauteur de 2 564,7 ETPT, soit une sous exécution de 67,3 ETPT.

Personnels hors plafond

Concernant les emplois hors plafond, l'enveloppe notifiée pour 2024 est de 100 ETPT, dont 80 ETPT de contrats de recherche et 20 ETPT de contrats d'apprentissage. Fin 2024, la consommation est de 43 ETPT en contrats de recherche et de 15,52 ETPT de contrats d'apprentis.

OPÉRATEUR

IGN - Institut national de l'information géographique et forestière

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En conformité avec le contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'État pour la période 2020 - 2024, l'institut a engagé la mise en œuvre de nouvelles orientations en appui aux politiques publiques.

Au plan du modèle économique, cela s'est traduit par la mise à disposition libre et gratuite des données de l'IGN à compter du 1er janvier 2021 ainsi que par le lancement de grands projets de référentiels de données grâce à des financements qui confortent l'IGN dans son rôle de partenaire de confiance des décideurs publics. Au plan des priorités, l'IGN entretient et enrichit une capacité technologique pour comprendre les évolutions du territoire à l'heure de l'anthropocène et apporter des solutions souveraines à ses grands partenaires, civils et militaires. L'IGN

a ainsi pris une part active aux travaux menés par le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) pour établir la feuille de route « numérique et données » du programme France Nation Verte.

Les sources de données s'enrichissent avec le programme de couverture nationale en Lidar haute densité (HD)

Sur la base d'un co-financement du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), du plan de relance, de la direction générale de la prévention de risques et de collectivités territoriales, ce projet établit une description très fine de la forme et de l'occupation du sol en 3 dimensions (forme des bâtiments, arbustes, relief fin, etc.) du territoire. En 2024, les données Lidar collectées par voie aérienne et traitées (classification des nuages de points) ont permis d'atteindre une couverture de près de 80 % des 557.600 km² du programme. Des contributions financières additionnelles sont encore en discussion avec des collectivités territoriales en vue de pouvoir finir la première couverture complète du territoire à l'horizon de fin 2026. Le Lidar HD répond d'ores et déjà à des besoins identifiés en amont (prévention des risques, connaissance de la ressource forestière, aménagement du territoire, etc.). et fournira un modèle 3D utile à des services de jumeaux numériques des territoires, notamment pour l'adaptation au changement climatique. Les partenariats avec les collectivités territoriales pour l'élaboration de Plans de corps de rue simplifiés (PCRS) ont par ailleurs été prolongés.

Les traitements de données sont rendus moins coûteux et plus rapides grâce à l'intelligence artificielle, qui s'appuie sur les capacités d'innovation de l'Institut

C'est le cas du référentiel d'occupation des sols à grande échelle (OCS GE), réalisé pour les ministères de l'écologie et de l'agriculture pour le suivi du « zéro artificialisation nette ». La production de masse a débuté en 2023 pour atteindre une couverture de 63 % en deux millésimes fin 2024. La production initiale devrait s'achever courant 2025 avec, en parallèle, le lancement du 3e millésime. Des partenariats structurants plus anciens se sont poursuivis, notamment avec le ministère des armées (marchés « GéoSocle 2 », « GeoMaps 2 », « TRex ») et le ministère chargé de l'agriculture (convention de mise à jour du Registre parcellaire graphique), en engageant parallèlement des études pour moderniser les processus de production mis en jeu.

Les activités d'hébergement et de partage des données vont prendre une nouvelle dimension avec la mise en place de la Géoplateforme

La bascule complète des services de l'ancienne infrastructure Géoportail vers la Géoplateforme a eu lieu fin mars 2024. Depuis la moitié de l'année 2024, elle propose une version bêta du site cartes.gouv.fr et met à disposition des utilisateurs des fonctionnalités d'alimentation.

L'Institut accentue son rôle de fédérateur de l'écosystème

L'IGN a mis en place avec le Cerema le portail des énergies renouvelables, qui doit permettre aux communes de renseigner leur « zone d'accélération ». En collaboration avec les partenaires de la filière forêt-bois, il a mis en place l'Observatoire des forêts françaises, qui décloisonne l'information et les expertises. L'IGN a aussi montré, via la Fabrique des Géo-communs, sa capacité à rassembler les acteurs publics autour de défis partagés. Avec le réseau Datalliance, l'IGN a initié une stratégie ambitieuse de coopération public-privé en vue de faire converger les capacités d'innovation et de production d'acteurs économiques et d'experts publics. Quatorze startups et PME innovantes ont d'ores et déjà accepté de rejoindre ce réseau.

Cette démarche s'accompagne d'un plan de recrutement et d'un programme d'accompagnement dans le domaine des ressources humaines

L'Institut a déterminé en 2021 avec chacune de ses directions métiers, dans le cadre d'une approche GPEEC, les emplois en croissance, ceux en décroissance (en lien avec une disparition progressive d'activités ou une requalification des compétences), et les nouveaux emplois. Ce travail a permis d'identifier les 150 compétences nouvelles à acquérir ou à renforcer sur trois ans : 155 postes ont ainsi été pourvus au 31 décembre 2024. L'École

nationale des sciences géographiques-Géomatique (ENSG), école de l'IGN, y prend sa part. Les recrutements au concours externe de 13 ingénieurs en 2024, ainsi que le recrutement en parallèle de contractuels sur des compétences nouvelles, contribue au renforcement des compétences. Ces actions s'appuient sur les dispositifs gouvernementaux existants tels que les plans d'action pour rendre plus attractifs les métiers du numérique dans la fonction publique, les nouvelles possibilités de recrutement ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ou des évolutions réglementaires spécifiques aux corps propres de l'IGN comme le plan de requalification des géomètres, ainsi que des plans d'accompagnement individuels et collectifs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
Programme intéressé Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	**12 932**	**13 456**			**26 581**	**18 747**
Transferts	12 932	13 456			26 581	18 747
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	**43**	**43**	**50**	**50**		
Transferts	43	43	50	50		
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	**151**	**45**				
Transferts	151	45				
P203 – Infrastructures et services de transports	**41**	**41**				
Transferts	41	41				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**1 035**	**1 173**	**1 400**	**1 000**	**1 406**	**1 041**
Transferts	1 035	1 173	1 400	1 000	1 406	1 041
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	**93 774**	**93 774**	**92 293**	**92 293**	**90 730**	**90 730**
Subventions pour charges de service public	93 774	93 774	92 293	92 293	90 730	90 730
P181 – Prévention des risques	**1 650**	**2 050**			**991**	**1 741**
Transferts	1 650	2 050			991	1 741
P174 – Énergie, climat et après-mines	**123**	**94**			**35**	**24**
Transferts	123	94			35	24
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	**30**	**30**			**27**	**27**
Subventions pour charges de service public	30	30			27	27
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		**10**				**34**
Transferts		10				34
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P207 – Sécurité et éducation routières					**337**	
Transferts					337	
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		**712**			**338**	**830**
Transferts		712			338	830
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					**8**	
Transferts					8	
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière					**50**	**30**
Transferts					50	30

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	**50**				**2 000**	**800**
Dotations en fonds propres	50					
Subventions d'investissement					2 000	800
P349 – Transformation publique		**16 535**			**1 213**	**1 213**
Dotations en fonds propres		2 500				
Transferts		14 035			1 213	1 213
P352 – Innovation et transformation numériques					**1 360**	**1 360**
Transferts					1 360	1 360
Total	**109 828**	**127 963**	**93 743**	**93 343**	**125 076**	**116 576**

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

En LFI 2024, le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN) sur le programme 159 était de 92,3 M€ en AE=CP.

Le montant exécuté s'élève à 90,7 M€ en AE=CP. Ce montant est net de la réserve de précaution, il comprend la quote-part appliquée à l'établissement au titre de la participation française à l'exposition universelle d'OSAKA en 2025 et l'impact de l'annulation de crédits.

Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié d'autres subventions dans le cadre de financement d'activités et de projets.

COMPTE FINANCIER 2024

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	115 171	108 491	Subventions de l'État	90 894	90 730
dont contributions employeur au CAS pensions	*19 346*	*18 841*	*– subventions pour charges de service public*	*90 894*	*90 730*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	60 930	74 267	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	14 800		Autres subventions	12 697	10 958
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 800	13 937	Revenus d'activité et autres produits	89 797	76 382
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	*14 800*	*13 937*	*dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions*	*2 000*	*57*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*3 000*	*2 453*
Total des charges	**190 901**	**182 758**	**Total des produits**	**193 388**	**178 070**
Résultat : bénéfice	2 487		Résultat : perte		4 688
Total : équilibre du CR	193 388	182 758	Total : équilibre du CR	193 388	182 758

** Voté*

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 287	6 739
Investissements	34 350	26 647	Financement de l'actif par l'État	10 912	10 371
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 253	2 637
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**34 350**	**26 647**	**Total des ressources**	**26 452**	**19 747**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	7 898	6 900

** Voté*

Les produits ainsi que les charges sont en baisse par rapport aux prévisions du BI 2024 en raison d'une dynamique contenue des dépenses de personnel et de moindres revenus et produits d'activité qu'attendus.

L'établissement est en capacité d'autofinancement. Le volume d'investissement réalisé est important, en lien avec les projets à haute valeur ajoutée portés par l'établissement, conduisant à une diminution du fonds de roulement de 6,9 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
26 258	16 289	25 737

La variation à la hausse de la trésorerie de l'établissement s'explique pour partie par de meilleures rentrées de recettes qu'attendu au dernier quadrimestre.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	121 171	121 171	262 819	262 819
Fonctionnement	59 719	58 628	58 570	58 410
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 271	12 719	8 673	9 904
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**191 161**	**192 518**	**330 062**	**331 133**
dont contributions employeur au CAS pensions	19 346	19 346	18 699	18 699

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Recettes globalisées	**183 853**	**179 464**
Subvention pour charges de service public	90 894	90 730
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	64 697	15 261
Recettes propres	28 262	73 473
Recettes fléchées	**1 000**	**2 273**
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 000	2 273
Total des recettes (C)	**184 853**	**181 737**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**7 665**	**149 396**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Créer et valoriser des	*17 533*	*1 268*	*1 237*	*0*	*0*	*98*	*212*	***18 899***	***18 982***

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
compétences, des connaissances et de l'innovation	161 360	1 916	1 878	0	0	98	677	**163 374**	**163 915**
2. Elaborer une description du territoire	*49 365* 47 255	*16 613* 14 850	*16 223* 17 151	*0* 0	*0* 0	*2 571* 504	*10* 18	***68 549*** **62 609**	***65 598*** **64 424**
3. Organiser la diffusion et le partage de données	*18 237* 17 288	*5 093* 7 479	*4 973* 8 539	*0* 0	*0* 0	*4 407* 1 861	*7 549* 3 947	***27 737*** **26 628**	***30 759*** **29 774**
4. Fournir des services pour accroître l'usage de données	*9 257* 9 220	*1 907* 3 084	*1 862* 2 886	*0* 0	*0* 0	*196* 82	*424* 225	***11 360*** **12 386**	***11 543*** **12 331**
5. Apporter un soutien au ministère de la défense	*6 737* 6 915	*22 266* 16 921	*22 056* 14 233	*0* 0	*0* 0	*0* 17	*0* 23	***29 003*** **23 853**	***28 793*** **21 171**
6. Pilotage et administration générale	*20 042* 20 781	*12 572* 14 320	*12 277* 13 723	*0* 0	*0* 0	*2 999* 6 111	*4 524* 5 014	***35 613*** **41 212**	***36 843*** **39 518**
Total	***121 171*** **262 819**	***59 719*** **58 570**	***58 628*** **58 410**	***0*** **0**	***0*** **0**	***10 271*** **8 673**	***12 719*** **9 904**	***191 161*** **330 062**	***192 518*** **331 133**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**7 665**	**149 396**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	12 598	20 497
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**20 263**	**169 893**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	573
Abondement de la trésorerie non fléchée	2	0
Total des besoins	**20 263**	**169 893**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	12 598	21 868
Autres encaissements non budgétaires	0	3 923
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**12 598**	**25 791**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**7 665**	**144 102**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 667	1 095
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	143 580
Total des financements	**20 263**	**169 893**

** Voté*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 463**	**1 485**	**1 444**
– sous plafond	1 415	1 422	1 402
– hors plafond	48	63	42
dont contrats aidés		*5*	*1*
dont apprentis	*13*	*17*	*15*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

En LFI 2024, ce plafond a été réduit à 1 422 ETPT (-25 ETPT), incluant une dotation spécifique reconduite de 60 ETPT pour le RPG.

Au titre de l'exécution 2024, l'IGN a exécuté son plafond d'emplois sous-plafond à hauteur de 1 402 ETPT.

Pour ce qui concerne les emplois hors plafond, l'exécution est à 42 ETPT dont 15 apprentis.

OPÉRATEUR

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Cerema, établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, est l'établissement public de référence pour développer et enrichir l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique.

L'établissement, créé en 2014, est issu de la fusion de onze services de l'État, et du centre national des ponts de secours depuis le 1er janvier 2021. Le Cerema est porteur de plus de 50 ans d'histoire de l'aménagement et de l'ingénierie des infrastructures de transport. Aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et des entreprises, le Cerema s'est fixé comme objectif d'appuyer l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires par la mobilisation de ses six domaines d'activité : expertise et ingénierie territoriale, bâtiments, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Sa stratégie opérationnelle s'articule parfaitement avec les choix du Gouvernement lors de la mise en place du plan de relance.

Le Cerema dispose d'un maillage territorial d'une trentaine d'implantations (100 % de ses collaborateurs hors de Paris) et capitalise ainsi les expériences des territoires pour proposer des solutions innovantes et concrètes. Le Cerema est un partenaire de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et un acteur clé de la mise en œuvre des politiques publiques portées par l'État ou les collectivités territoriales et leurs groupements. Il est

aussi un outil de valorisation des connaissances sur les sujets qui sont les siens et à ce titre, publie près de 1 500 références par an.

Labellisé Institut Carnot depuis 2020, l'établissement dispose d'une dizaine d'équipes de recherche qui opèrent dans le champ de l'adaptation au changement climatique au profit des territoires. L'établissement dispose d'un centre de ressource et d'une plateforme ouverte qui vise à diffuser les connaissances.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
Programme intéressé Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						**4**
Transferts						4
P362 – Écologie		**392**				**40**
Transferts		392				40
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	**42**	**21**				
Transferts	42	21				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						**7**
Transferts						7
P175 – Patrimoines	**70**					
Subventions pour charges de service public	70					
P203 – Infrastructures et services de transports	**22 392**	**21 918**			**2 541**	**2 230**
Transferts	22 392	21 918			2 541	2 230
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	**40**	**40**			**9 445**	**5 157**
Transferts	40	40			9 445	5 157
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**6 313**	**6 199**	**1 000**	**1 000**	**1 202**	**1 126**
Transferts	6 313	6 199	1 000	1 000	1 202	1 126
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	**191 004**	**191 004**	**197 919**	**197 919**	**193 327**	**193 327**
Subventions pour charges de service public	190 834	190 834	197 919	197 919	193 255	193 255
Transferts	170	170			72	72
P181 – Prévention des risques	**1 242**	**889**			**2 363**	**2 085**
Transferts	1 242	889			2 363	2 085
P174 – Énergie, climat et après-mines	**455**	**267**			**50**	**595**
Transferts	455	267			50	595
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	**44**	**44**			**14**	**14**
Subventions pour charges de service public	44	44			14	14
P123 – Conditions de vie outre-mer		**30**	**20**	**20**		
Transferts		30	20	20		
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					**353**	**317**
Subventions d'investissement					353	317
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables						**40**
Transferts						40
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins		**4**				

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
Programme intéressé Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public		4				
P207 – Sécurité et éducation routières	**1 747**	**1 492**	**600**	**600**	**2 186**	**1 553**
Subventions pour charges de service public		14			45	22
Transferts	1 747	1 478	600	600	2 141	1 531
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	**1 068**	**1 055**			**1 468**	**1 454**
Transferts	1 068	1 055			1 468	1 454
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	**253**	**315**			**215**	**175**
Subventions pour charges de service public	80					
Transferts	173	315			215	175
P364 – Cohésion		**11 500**				
Transferts		11 500				
P162 – Interventions territoriales de l'État					**51**	
Transferts					51	
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	**25**	**98**			**577**	**414**
Transferts	25	98			577	414
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		**70**				
Dotations en fonds propres		70				
P380 – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	**1 228**	**870**			**1 290**	**1 165**
Transferts	1 228	870			1 290	1 165
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	**153**	**153**			**125**	**125**
Dotations en fonds propres	153	153			125	125
P349 – Transformation publique	**5 368**	**7 362**			**285**	**285**
Dotations en fonds propres		1 199				
Transferts	5 368	6 163			6	6
Subventions d'investissement					280	280
P352 – Innovation et transformation numériques					**610**	**610**
Subventions d'investissement					610	610
Total	**231 443**	**243 724**	**199 539**	**199 539**	**216 103**	**210 724**

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP) allouée au Cerema au titre du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » s'élève à 197,9 M€ en AE=CP en LFI 2024, pour un montant exécuté de 193,2 M€ en AE=CP. Ce montant comprend la réserve de précaution, l'annulation de crédits de février 2024 et une part de la taxation interministérielle au profit de l'exposition universelle d'OSAKA.

L'établissement n'a pas perçu pour 2024 de crédits FTAP dans le cadre du programme Cube État, du fait d'un retard dans la mise en œuvre du programme.

Le montant de 0,07 M€ en dépenses d'intervention est une erreur d'imputation.

COMPTE FINANCIER 2024

Avertissement
La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	204 216	203 838	Subventions de l'État	193 832	220 849
dont contributions employeur au CAS pensions	*48 870*	*47 916*	*– subventions pour charges de service public*	*193 832*	*220 849*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 401	109 284	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	17 832	3 448	Autres subventions	39 115	7 774
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	11 132	32 374	Revenus d'activité et autres produits	61 932	77 452
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	*11 132*	*32 374*	*dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions*	*3 632*	*21 793*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		*241*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*3 802*
Total des charges	**295 449**	**316 570**	**Total des produits**	**294 879**	**306 075**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	570	10 495
Total : équilibre du CR	295 449	316 570	Total : équilibre du CR	295 449	316 570

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement		3 956	Capacité d'autofinancement	6 930	
Investissements	19 275	15 655	Financement de l'actif par l'État		125
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		6
			Autres ressources		241
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**19 275**	**19 611**	**Total des ressources**	**6 930**	**372**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	12 345	19 239

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Les recettes suivies dans le cadre du plan d'affaires ressortent à +69,1 M€ en encaissement, en augmentation de +7,9 M€ par rapport à 2023.La perte du Cerema s'élève à 10,5 M€ du fait l'augmentation des charges par rapport à 2023.

La variation du fonds de roulement constatée dans le compte financier 2024 s'établit à -19,2 M€. Le fonds de roulement s'établit ainsi à 117,7 M€ au 31 décembre 2024.

En k€	
Fonds de roulement au 31 décembre 2023	136 960
Prélèvement 2024	-19 239

Fonds de roulement au 31 décembre 2024	117 721

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
136 626	84 106	112 765

La trésorerie diminue de 23,8 M€, passant de 136,6 M€ (au 31 décembre 2023) à 112,8 M€ (au 31 décembre 2024). Cette évolution est le résultat du solde budgétaire négatif de -26,6 M€ et d'un décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires de 2,7 M€.

En k€	
Solde de trésorerie au 31 décembre 2023	136 626
Prélèvement 2024	-23 860
Solde de trésorerie au 31 décembre 2024	112 765

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	217 930	217 930	219 891	219 891
Fonctionnement	57 036	59 687	50 587	53 240
Intervention	29 065	28 826	24 054	6 538
Investissement	18 408	19 275	13 350	15 569
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**322 439**	**325 718**	**307 882**	**295 238**
dont contributions employeur au CAS pensions	48 870	48 870	48 154	48 154

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Recettes globalisées	**264 802**	**259 981**
Subvention pour charges de service public	193 832	193 239
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	9 500	12 977
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	5 170	2 500
Recettes propres	56 300	51 265
Recettes fléchées	**24 445**	**8 689**
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	24 445	8 689
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**289 247**	**268 669**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**36 471**	**26 569**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activités de production	*0* 0	*20 206* 13 662	*21 235* 18 518	*29 065* 23 352	*28 826* 6 403	*6 627* 4 910	*6 939* 5 244	***55 898*** **41 923**	***57 000*** **30 165**
Activités de recherche	*0* 0	*433* 1 173	*455* 1 240	*0* 702	*0* 134	*350* 803	*366* 2 034	***783*** **2 677**	***821*** **3 408**
Activités de soutien aux métiers	*0* 219 891	*11 407* 13 530	*11 829* 11 283	*0* 0	*0* 0	*3 682* 3 635	*3 855* 3 724	***15 089*** **237 056**	***15 684*** **234 898**
Activités de support	*217 930* 0	*23 385* 20 639	*24 481* 20 653	*0* 0	*0* 0	*7 363* 3 982	*7 710* 4 558	***248 678*** **24 621**	***250 121*** **25 211**
Diffusion des connaissances	*0* 0	*663* 783	*697* 712	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	***663*** **783**	***697*** **712**
Normalisation, certification, et labellisation	*0* 0	*942* 799	*990* 834	*0* 0	*0* 0	*387* 22	*405* 10	***1 329*** **820**	***1 395*** **844**
Total	***217 930*** **219 891**	***57 036*** **50 587**	***59 687*** **53 240**	***29 065*** **24 054**	***28 826*** **6 538**	***18 408*** **13 350**	***19 275*** **15 569**	***322 439*** **307 882**	***325 718*** **295 238**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**36 471**	**26 569**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 800	9 268
Autres décaissements non budgétaires	0	3 102
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**42 271**	**38 939**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	29 786
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**42 271**	**38 939**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	8 800	8 022
Autres encaissements non budgétaires	0	7 056
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**8 800**	**15 078**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**33 471**	**23 861**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	16 936
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	33 471	36 711
Total des financements	**42 271**	**38 939**

** Étape du processus de validation du compte financier non indiquée*

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2024 en recettes et en dépenses, décrite ci-dessus, le solde budgétaire, qui traduit l'écart entre les encaissements et les décaissements, s'élève à la fin de l'année 2023 à -26,6 M€. Les taux d'exécution au global s'établissent à 96 % en dépenses (CP) et 96,6 % en recettes par rapport au dernier budget voté.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 50,6 M€ en AE et à 53,2 M€ en CP.

La sous exécution porte principalement sur les dépenses fléchées (-2,5 M€ en AE et -3,2 M€ en CP), et en particulier sur le programme Ouvrages d'art des collectivités car il existe un décalage de décaissements lié aux travaux enclenchés par les collectivités.

S'agissant des dépenses de fonctionnement globales, le taux d'exécution dépasse 99 % en AE comme en CP.

Au 31 décembre 2024, les dépenses de personnel s'élèvent à 219,9 M€ soit +1,9 M€ par rapport au budget initial 2024.

Il convient de noter que la masse salariale de l'établissement a diminué de 3,26 M€ par rapport à 2023. Pour rappel, l'exercice 2023 était marqué par le paiement du solde des ISS 2020 (12,8 M€ en incluant l'impact de la taxe sur les salaires pour 1,26 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**2 534**	**2 642**	**2 587**
– sous plafond	2 435	2 520	2 473
– hors plafond	99	122	114
dont contrats aidés			
dont apprentis	*30*	*30*	*37*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	**1**		**1**

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1		1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

L'exécution 2024 des effectifs sous plafond s'établit à 2473,3 ETPT (équivalent temps plein travaillé) en moyenne annualisée.

Pour ce qui concerne les emplois hors plafond : 113,6 ETPT en moyenne annualisée dont 37 ETPT pour les apprentis.